



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 27 février 2017

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
MME AMMIRATI	Représentant le directeur départemental des finances publiques du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
M. BERGERE	Représentant le personnel du Parc national,
MME BILL-ARNAUD	Représentant la commune de La Garde,
MME BONNAL	Représentant la commune du Pradet,
M. BOUDOURESQUE	Président du conseil scientifique,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. CELERIER	Représentant le directeur interrégional de la mer Méditerranée,
M. CREUSEFOND	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
M. DUCHESNE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
MME FABRE	Représentant la Secrétaire générale de la Préfecture du Var,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GARNIER	Représentant le Maire du Pradet,
M. GIRAN	Député-Maire de Hyères,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix-Valmer,
MME JONET	Représentant le Maire de La Garde,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. LEGRIGEOIS	Représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
MME MAURER	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
MME SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SELLIER-RICHEZ	Représentant le directeur départemental des territoires et de la mer.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. VIDELAINE	Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
M. BARCELO	Parc national – Chef du service connaissance du patrimoine,
MME BONNAMY	Parc national – Cheffe du service aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage,
M. CASTERAN	Parc national – Chef de secteur du Cap Lardier,
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
M. CORBOBESSE	Parc national – Chef de secteur de Giens,

M. DELHINGER	Parc national – Service financier,
MME DURAND	Parc national – Cheffe du service coopération et ingénierie financière,
MME GASCHOT	Agent comptable du Parc national de Port-Cros,
MME GIMOND-LANTERI	Toulon Provence Méditerranée – Responsable du site des Salins d'Hyères,
MME GRAILLET	Parc national – Cheffe du service tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,
M. JUNAC	Parc national – Secteur de Giens,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME MARQUET	Toulon Provence Méditerranée – responsable du service environnement,
MME MARTINOTTI	Parc national – Service financier,
MME MIGNET	Parc national – Cheffe du service économie de proximité, innovation, transition énergétique,
MME OUDIN	Conseil régional PACA, Service Espaces Naturels, Parcs naturels régionaux et Biodiversité,
MME PEIRACHE	Parc national – Référente milieu marin du service connaissance du patrimoine,
M. PITTAVINO	Parc national - Service coopération et ingénierie financière,
M. PONCIN	Parc national, Chef du service systèmes d'information,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros,
M. SERANTONI	Parc national – Adjoint au responsable du service aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage,
MME VERDIER	Directrice par intérim du Parc national.

ETAIENT EXCUSES

MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus</i> ,
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
MME FONTENOY	Conseillère régionale et 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. JOBERT	Maire de La Croix-Valmer,
M. LABAT	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus</i> ,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MILLANGUE	Directeur académique du Var,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
MME PENELAUD-BRUNET	Contrôleur financier régional,
M. RUSSAC	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
M. TYDGAT	Représentant de la commune de Ramatuelle,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant,
M. VINCENT	Représentant le Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

La présidente salue la présence du Préfet du Var, **M. Jean-Luc VIDELAINE** ; du Député-Maire de Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **M. Thierry DUCHESNE**; de la Mairie de Ramatuelle représentée par **M. Roland BRUNO**, Maire ; de la Mairie de La Croix-Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire ; de la Mairie du Pradet représentée par **M. Christian GARNIER** et **Mme Bérénice BONNAL**, adjoints au maire ; de la Mairie de La Garde représentée par **Mmes Huguette JONNET** et **Hélène BILL-ARNAUD**, adjointes au maire.

La présidente présente les excuses du Conseil régional PACA représenté par **Mme Maud FONTENOY** ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; de Toulon Provence Méditerranée représenté par **M. Gilles VINCENT**, de la DIRECCTE représentée par **M. Patrice RUSSAC**, du directeur académique du Var, **M. Olivier MILLANGUE**, du Président de la Chambre d'agriculture du Var, **M. Alain BACCINO** ; de **M. Marc MAURY** ; de **MM Yann ARTHUS-BERTRAND** et **Bernard LABAT** qui donnent pouvoir à **M. François de CABARRUS**.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la présidente** remercie le commune du Pradet pour son accueil et rappelle son souhait de délocaliser les séances du conseil d'administration sur l'ensemble des communes adhérentes, dans un souci de créer des liens sur le nouveau territoire du parc national de Port-Cros.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2016.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

II. Point d'information sur l'activité et l'actualité de l'établissement Parc national de Port-Cros.

- **Mise en œuvre du programme triennal d'action (PTA)**

La directrice par intérim indique que suite à l'approbation du PTA lors du dernier conseil d'administration, le travail s'est prolongé avec les communes adhérentes sur la mise en place des conventions d'application de la charte. Seront annexés à ces documents généraux les projets sur lesquels les communes souhaitent s'investir en lien avec le Parc national.

De la même manière, l'établissement travaille avec les collectivités et partenaires financiers, tels que le conseil régional PACA ou l'ADEME, pour mettre en œuvre des conventions de partenariat en bilatéral.

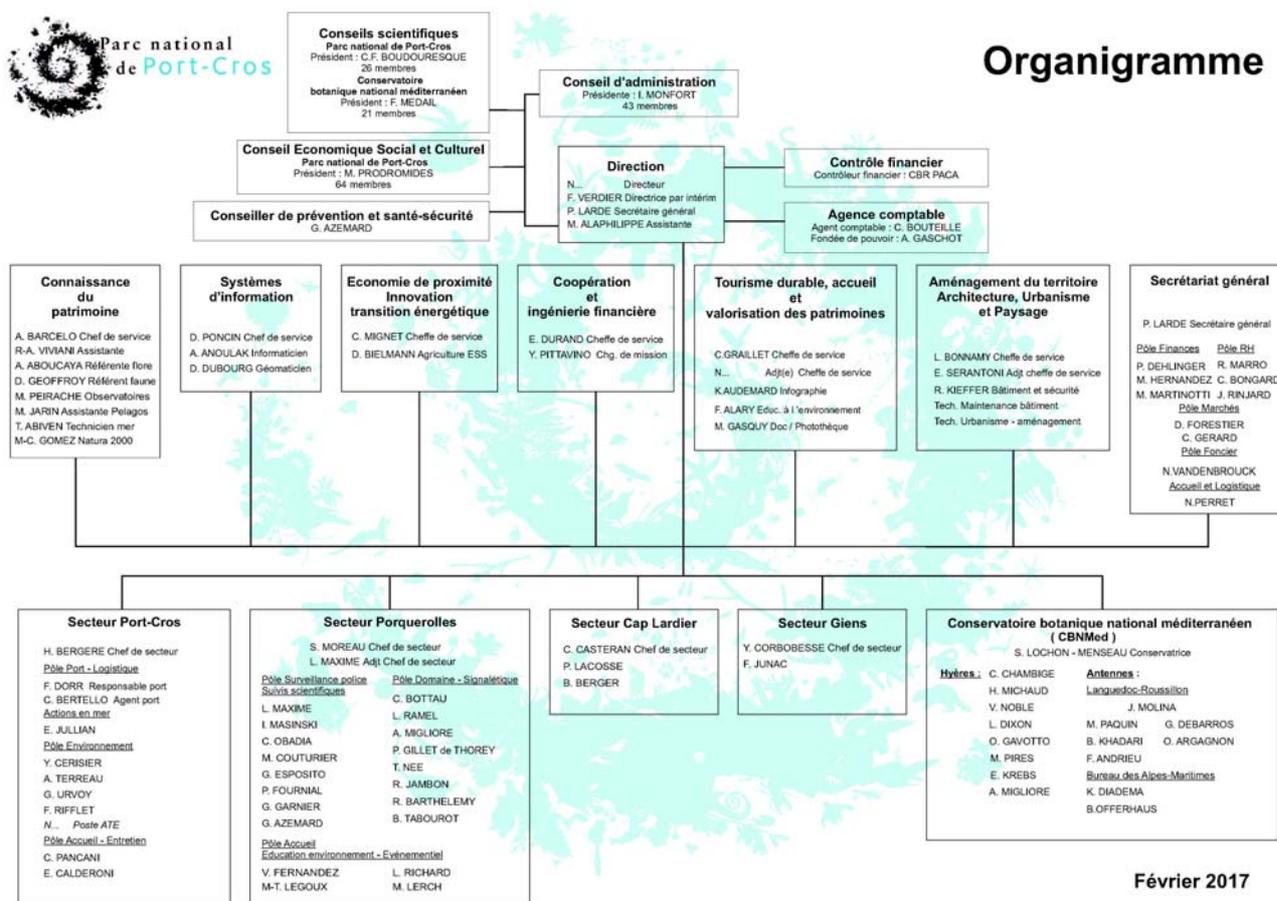
Des actions du PTA sont d'ores et déjà en cours sur le territoire.

La directrice par intérim informe que la commune du Pradet est la première commune à avoir délibéré à l'unanimité sur la convention d'application de la charte lors de la séance de son conseil municipal le 30 janvier dernier.

- **Organigramme de l'établissement**

La directrice par intérim fait un point sur l'évolution de l'organigramme de l'établissement.

De manière générale, le Parc national doit adapter son organisation à l'évolution de ses missions. En novembre 2015, une nouvelle organisation avait été présentée en séance prenant en compte notamment les nouvelles missions de l'établissement pour la mise en œuvre de la Charte. L'établissement doit aussi s'adapter aux contraintes budgétaires et à celles liées à l'attribution des équivalents temps plein (ETP), c'est à dire du nombre de poste dans le plafond d'emploi autorisé. Ces contraintes pèseront davantage encore dans l'avenir.



Récemment, dans le cadre de la vacance du poste du chef(fe) du service Tourisme durable et culture, et suite à une candidature interne, l'établissement a procédé à une réflexion avec le service concerné pour voir comment repenser les synergies, les missions parfois très proches, avec des zones de recoupement, conduites par le service Tourisme durable et culture d'une part et le service Communication, éducation à l'environnement d'autre part. La réflexion a donc porté sur une rationalisation de l'organigramme pour regrouper ces deux services afin d'avoir une meilleure efficacité dans le fonctionnement et aussi une meilleure lisibilité dans l'affichage auprès de nos partenaires. Le nouveau service ainsi constitué est le service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines dont la cheffe de service est Christine Graillet. L'établissement procédera, parce qu'il y a toujours un poste vacant, au recrutement dans ce service d'un adjoint qui sera plus particulièrement chargé des questions de communication et d'événementiel.

Le service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines assurera ainsi les missions suivantes :

■ Tourisme, Marque, Culture, Handicap

○ Poste de la responsable du service, C. Graillet (Cat. A)

- Qualification de l'offre touristique durable basée sur la nature et la culture
- Marque Parc national sur l'offre touristique
- Culture
- Connaissance et inventaire du patrimoine matériel et immatériel.

○ Poste de K. Audemard (Cat. B)

- Identité visuelle
- Infographie
- Mise à jour partenaires externes
- Référente publics en situation de handicap
- Marque Parc national

■ Découverte et valorisation

○ Poste de l'adjoint(e) (Cat. A)

- Interprétation
- Accueil
- Animations
- Relations presse
- Supports

- **Poste de M. Gasquy (Cat. C)**
 - Documentation
 - Images
 - Gestion des outils de communication et des dispositifs
 - Revue de presse
 - Boutiques, régie
- **EEDD et Sports**
 - **Poste de F. Alary (Cat. A)**
 - Engagements et stratégie réseau associatif EEDD
 - Animation et coordination (CPIE, Naturoscope, etc.)
 - Coopération avec éducation nationale
 - Pratiques sportives (terrestres et maritimes)

La présidente regrette que ne soient plus clairement affichées dans l'intitulé du nouveau service les notions de culture et de communication même si elle sait que ces missions seront bien assurées. Cela pourrait poser un problème de lisibilité par rapport à l'externe. De la même façon, le fait d'avoir un service connaissance du patrimoine puis valorisation des patrimoines, puis architecture, tout cela est compliqué pour se repérer et savoir exactement qui fait quoi. Elle suggère qu'un effort de lisibilité sur les intitulés soit fait et peut-être réintégrer les termes culture et communication.

- **Contrat de baie des Îles d'Or**

La directrice par intérim rappelle que l'établissement a travaillé de concert avec Toulon Provence Méditerranée (TPM) sur l'élaboration du Contrat de Baie des îles d'or. Ce dossier s'est construit dans le même temps que l'élaboration de la charte du Parc national ce qui a permis de travailler en synergie et d'éviter des redondances d'actions. Ainsi, neuf fiches actions du Contrat de baie sont portées par le Parc national et concourent à la mise en œuvre de la charte.

M. Kabouche demande comment retrouver dans l'organigramme de l'établissement le nom de la personne en charge du suivi du contrat de baie des îles d'or.

La directrice par intérim rappelle qu'en novembre 2015 a été présentée au conseil d'administration l'organisation de l'établissement avec le détail de l'ensemble des missions réparties dans chacun des services. Elle indique que la multitude de dossiers suivis par chacun des services rend l'exercice compliqué dans le choix des intitulés qui ne sauraient être exhaustifs. Elle invite les administrateurs à contacter l'établissement par téléphone pour être orienté. L'organigramme répond à une double logique territoriale et thématique. Pour répondre à l'interrogation de **M. Kabouche**, elle précise que Claire Mignet, responsable du service EPITE suit le dossier contrat de baie des îles d'or.

La présidente propose de mettre sur le site Internet de l'établissement l'organisation avec les missions suivies par chaque service.

M. Giran pose la même question que **M. Kabouche** sur l'opération grand site, sur le trait de côte, sur la submersion marine, etc. ce qui veut dire et il y revient qu'un futur projet de loi devrait définir un chef de file pour arrêter avec ces superpositions. Il s'agirait de dire, par exemple puisqu'il y a un parc national sur ce territoire, qu'il chapeaute tout même s'il y a des sujets un peu complémentaire. On ne sait plus à quel saint se vouer or comme **la directrice par intérim** l'a dit très justement, le fait d'avoir travaillé ensemble – Parc national et TPM - a permis d'éviter certaines redondances mais pas toutes. **Le Député-Maire** appelle de ses vœux une loi qui permettrait sur tout le territoire de définir un chef de file environnemental dès lors qu'il a la compétence la plus large.

- **Contrôle de la cour des comptes**

La directrice par intérim informe que le contrôle de la cour des comptes suit son cours. L'établissement a répondu à trois questionnaires transmis par la Cour qui se déplacera sur site au Castel du 15 au 17 mars prochain. Cela lui permettra d'approfondir certains dossiers, d'avoir des échanges plus techniques avec des chefs de service notamment et également d'échanger avec la présidente du conseil d'administration, le président du conseil scientifique et la conservatrice pour l'activité propre du CBNMed.

- **Problématique des sangliers**

La directrice par intérim indique que suite à l'avis favorable du conseil scientifique en fin d'année 2015 pour intervenir sur le problème de la surpopulation de sangliers sur l'île de Port-Cros, deux battues ont été réalisées dont elle laissera Hervé Bergère, chef du secteur de Port-Cros, faire le compte-rendu.

Sur Porquerolles, l'établissement ne procède pas par battue mais par opérations de tir qui sont conduites en partenariat avec les chasseurs locaux depuis une quinzaine de jours. Cela n'a pas, pour l'instant, porté ses fruits.

La présidente souligne que le Parc national appelle les chasseurs de Porquerolles à chasser les sangliers mais également les faisans qui sont en sur nombre sur l'île.

III. Nomination du futur directeur de l'établissement : avis sur la liste des trois noms arrêtés par le comité de sélection.

La présidente indique que 25 candidatures ont été reçues sur le poste de directeur du Parc national de Port-Cros. Huit candidats ont été sélectionnés pour être auditionnés par le comité de sélection composé de M. le Préfet du Var, M. le député Maire de Hyères, un représentant du ministère, le président du CS, un représentant des directeurs des parcs nationaux et elle même.

Trois candidats ont été retenus et seront soumis à la ministre pour le choix final.

Dans l'ordre alphabétique, sont retenus :

- M. Marc DUNCOMBE, ingénieur agronome de 57 ans qui est actuellement à la direction des actions foncières des systèmes d'information du Conservatoire du littoral.
- M. Jean-Baptiste MILCAMPS, ingénieur des ponts et forêts de 41 ans, qui dirige actuellement l'agence française de développement de Sydney.
- et M. Loïc OBLED, énarque de 33 ans qui est actuellement délégué de rivage Manche du Nord du Conservatoire du littoral.

M. Bergère indique que ce qui compte pour les personnels du Parc national est d'avoir un directeur de dialogue et qui représente l'autorité de l'État.

La présidente confirme que l'un des principaux critères qui a été demandé est l'aptitude du futur directeur au dialogue, au consensus. En plus des compétences techniques pures, la personnalité a beaucoup joué.

M. Prodromidès souligne que pour le CESC, l'important est effectivement la faculté de dialogue mais aussi la faculté du nouveau directeur à s'approprier une charte qui a été longuement et activement élaborée. Il demande si le comité de sélection a pu mesurer la connaissance que les candidats en avaient avant de prendre le poste.

La présidente confirme que ces trois candidats avaient bien préparé l'entretien et étaient au fait de l'actualité de l'établissement avec la charte et le PTA à mettre en place.

M. de Cabarrus indique que M. Milcamps avait été directeur adjoint d'Emmanuel Lopez et a laissé de très bons souvenirs auprès des portcroisiens. Sans connaître la qualité des autres candidats sélectionnés, leurs vœux accompagnent M. Milcamps.

► **La délibération n°1/17 est approuvée à l'unanimité.**

IV. Indemnité de fonction de la présidente du conseil d'administration du Parc national de Port-Cros pour l'année 2017.

La présidente précise que l'indemnité de fonction connaît une augmentation de 3,72€ par mois en passant de 618€ brut à 622€ brut par mois.

M. Bergère confirme que les personnels y sont favorables dans le sens où la présidente s'investit dans son rôle avec beaucoup d'énergie.

► La délibération n°2/17 est approuvée à l'unanimité.

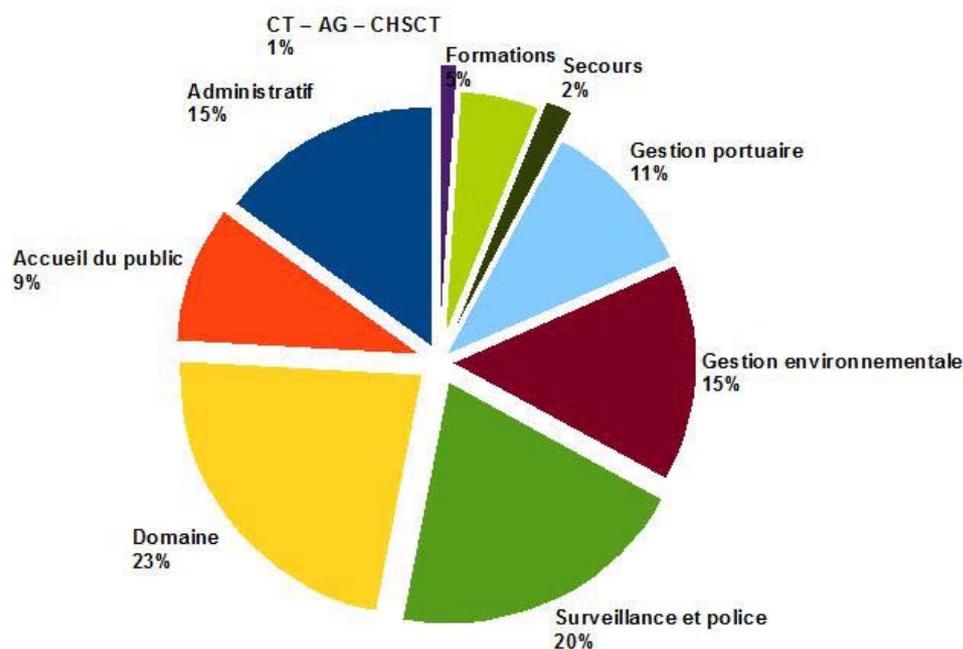
V. Approbation du compte-rendu d'activité 2016 du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

VI. Contrat d'objectifs 2015-2017 du Parc national de Port-Cros : bilan 2016.

La directrice par intérim propose une présentation conjointe du rapport d'activité 2016 et du bilan 2016 du COB de l'établissement. Chaque service présente les faits marquants de son activité en 2016.

- Secteur de Port-Cros, par Hervé Bergère, chef de secteur

M. Bergère présente la diversité des missions du secteur de Port-Cros.



Il insiste sur le fait que seulement 20% du temps des agents est consacré à la surveillance et la police. Le reste de leur activité est surtout consacré à des missions de gestion environnementale (15%), à l'accueil du public (9%) au domaine (23%), c'est à dire la forêt, les plages et notamment l'entretien et le ramassage des déchets sur les plages à partir du printemps jusqu'à l'automne, et à la gestion portuaire (11%). Même si les secours ne représente qu'un petit pourcentage, dans les faits ces 2% représentent un poids psychologique important pour les agents. Quatre agents ont été formés pompiers volontaires et interviennent en renfort des pompiers en juillet/août mais aussi seuls tout le reste de l'année pour le travail d'évacuation, de régulation, etc.

Les agents de Port-Cros sont très motivés et très investis dans leurs missions.

Le second sujet présenté est la problématique des sangliers sur Port-Cros via la diffusion d'un petit film réalisé durant l'été grâce à des pièges photos. La présence du sanglier sur l'île a des conséquences très graves. En effet, certaines espèces endémiques sont mises en péril comme le discoglosse sarde, des plantes très rares telle que la Romulée qui n'existe que sur Port-Cros et Le Levant. Avec l'accord du conseil scientifique et sous l'autorité du directeur de l'établissement, des agents ont été agréés par le Préfet pour tirer les sangliers en soirée. Six sorties de tir ont ainsi été organisées. Quatre sangliers ont été tués. Des battues administratives ont été mises en place en complément. Une première battue administrative a regroupé 40 chasseurs avec les lieutenants de louveterie et 30 chiens. 15 sangliers ont été tués dont des femelles pleines de 110/120 kg. La deuxième battue a eu beaucoup moins d'effet parce que finalement, l'effectif des sangliers n'est pas si important à Port-Cros. 50 chasseurs et 50 chiens se sont déplacés. Cela a demandé une organisation lourde à mettre en place. **M. Bergère** note que tous ont fait preuve d'un grand professionnalisme. 16 lieutenants de louveterie sur les 20 qui existent dans le Var y ont participé. **M. Bergère** souligne le soutien de la compagnie maritime TLV/TVM qui a fourni pour ces deux battues, gratuitement, un bateau pour transporter les chasseurs et leurs chiens. Il remercie également la DDTM pour son soutien, les lieutenants de louveterie et les chasseurs qui ont participé.

Aujourd'hui, la population des sangliers à Port-Cros est évaluée aux environs de 40 à 50 animaux et non pas 104 ou 140 comme annoncé dans la presse écrite. Au total, 21 sangliers ont été tués avec les différentes mesures prises soit 50% de la population. Cela signifie que l'année prochaine, le même effectif sera de nouveau sur l'île. Il faudra certainement avoir une action de tir ou de battue administrative au moins une fois par an pour réguler au maximum la population de sanglier parce que l'éradication sera très difficile. Et ce d'autant plus que les sangliers ont un comportement particulier du fait qu'ils n'ont jamais été chassés. Au lieu de fuir devant les chiens, ils s'arrêtent et ils leur foncent dessus. Cela rend la battue difficile.

M. de Cabarrus remercie l'établissement pour avoir permis et organisé ces battues et plus particulièrement le chef de secteur car il attendait cela depuis l'avis favorable du conseil scientifique. Il rappelle qu'une femelle fait en moyenne deux portées par an de 4 à 6 petits donc cela veut dire que c'est un développement exponentiel de la population. Port-Cros s'inscrit dans un combat de longue haleine par rapport aux sangliers. Le fait que les sangliers chargent les chiens au lieu de fuir montre aussi la dangerosité qui peut se passer si une personne les rencontre sur les chemins parce qu'ils sont visibles même la journée sur les chemins et autour des maisons.

M. Seemuller saisit l'opportunité du bilan de la saison de Port-Cros pour lancer une réflexion sur l'inquiétude compte-tenu des budgets qui sont affectés au Parc national et aux missions qui sont allouées à ses agents. Derrière le camembert présenté par M. Bergère se cachent des missions qui sont lourdes et qui demandent une forte présence et un fort investissement. On ne peut pas demander, en tout cas pas à une équipe qui ne cesse de se réduire, de faire face à l'ensemble de ces obligations. Les missions de protection, de surveillance, de gestion portuaire, de développement, d'entretien, pour une petite île qui reçoit 350 000 visiteurs sont des vrais enjeux. Ce sont de vrais enjeux en termes à la fois d'image et de performance. La préoccupation aujourd'hui pour Port-Cros, il l'a déjà évoqué, c'est la question de son développement. Les nouvelles ne sont pas bonnes en ce qui concerne les habitants. Le plus ancien cantonnier a disparu cette année. Un couple qui assurait une fonction de découverte de l'île sur un petit bateau, qui était d'ailleurs essentielle à la vision des fonds sous-marins pour ceux qui ne pouvaient pas se baigner, ont quitté l'île, sans remplacement. Et dernièrement, le seul pêcheur de l'île est parti pour une opération à cœur ouvert à l'hôpital de Marseille. Il s'agit là d'un champ de préoccupation sérieux : une île et ses habitants. Aujourd'hui, la réflexion de développement a été engagée dans la charte et il remercie la présence des élus hyérois en force à cette séance et le soutien qu'ils apportent dans la capacité à trouver dans cette île de nouveaux métiers et une nouvelle population. Simplement, il citera l'exemple de l'entretien des plages qui aujourd'hui se fait de plus en plus mal. Ce n'est pas un détail quand 350 000 personnes viennent sur cette île, c'est une vraie problématique. Alors effectivement le bilan il est ce qu'il doit être, c'est à dire que le secteur fait face à ses missions et les habitants sont à leurs côtés pour le faire, mais dans des situations de grandes fragilité. Il appelle l'attention de M. le préfet sur les moyens qui sont alloués au Parc national.

M. Bergère confirme que le secteur en est bien conscient. La preuve en est que, avant la saison hivernale, les commerçants ont été rencontrés et depuis cette année une table d'hôte existe à Port-Cros. Ainsi, les visiteurs, qui sont surpris de voir tout fermé, ont quand même un lieu pour se restaurer. Cette nouveauté a pu être mise en place grâce à la stimulation de l'établissement au niveau des commerçants qui ne voulaient pas laisser ouvert un établissement compte-tenu des charges courantes.

M. de Cabarrus souligne deux points importants sur 2017.

D'abord, il demande si l'adjoint au chef de secteur de Port-Cros sera remplacé.

Ensuite, sa question porte sur le braconnage, sujet dont il a déjà parlé lors du précédent conseil d'administration. Il a noté que 20% du temps global de l'équipe de Port-Cros concernent la police de l'environnement. Quand il discute avec les levantins qui ont une vision directe sur la Gabinière, ils font régulièrement part de braconniers qui viennent y chasser avec des fusils sous-marins et jusqu'à maintenant ils n'ont pas encore été interpellés. L'été dernier, seulement deux chasseurs sous-marins ont été pris en flagrant délit et ce grâce aux portcroisiens qui ont donné l'alerte. Il s'agirait de pouvoir en attraper un ou deux au début de l'été, et de médiatiser ces arrestations. Cela permettrait de calmer le braconnage. Le deuxième aspect de ce braconnage est qu'il correspond à des commandes de restaurateurs qui ont besoin de poissons sur la côte. Il existe tout un business autour de ce braconnage. Il souhaiterait que ce problème soit pris de manière très sérieuse pour pouvoir, avec des moyens qui sont certes importants à mettre en place, les prendre en flagrant délit et de faire en sorte qu'en 2017 le braconnage puisse cesser ou en tout cas s'estomper.

M. Deli indique avoir été témoin de ce braconnage lors de l'équipement d'un site de plongée vers 17:30/18:00. Un bateau est arrivé de Marseille. Des personnes se sont mises à l'eau, ont tiré des mérus et sont repartis dans les 30 minutes qui suivaient. Cela montre qu'ils sont extrêmement difficiles à capter parce que le laps de temps est très court.

M. Bergère précise qu'une réflexion est en cours avec la direction de l'établissement pour aménager l'activité de police et améliorer le ciblage du braconnage. Actuellement, les agents passent entre 6 et 8 heures par jour de présence sur l'eau durant toute la saison estivale et sur des horaires décalés ce qui est une charge de présence très importante. La première nécessité est l'information. Si le secteur n'a pas l'information au bon moment, avec des éléments précis, il n'arrivera pas à être efficace. Les deux fois où le secteur a eu des informations précises, les deux fois les affaires ont abouti. Il faut cibler les interventions, avoir de l'information et avoir une meilleure répartition de la charge de travail en matière de police. Il rappelle qu'il y a 15 ans, rien que sur Port-Cros, il y avait une dizaine d'affaires de chasse sous-marine, tous les ans. Aujourd'hui, ce chiffre est réduit à une à deux maximum par an. Maintenant, il reste les professionnels qui sont les plus difficiles à saisir.

Pour **M. Deli**, le délai d'intervention est extrêmement court c'est pourquoi il n'est pas forcément opportun de venir au signalement de l'infraction. Selon lui, d'autres solutions peuvent être plus efficaces. De nouvelles technologies telles que le survol par des drones ou des caméras posées sur l'îlot permettraient les prises en flagrant délits et d'éviter que le personnel ne soit sur place. M. le Préfet pourra confirmer la possibilité aujourd'hui de verbaliser par caméra puisque cela existe déjà sur le système routier.

Mme Bellan-Santini indique que le Parc national des Calanques (PNCa) poursuit également une opération très forte contre le braconnage. Cela vient d'être dit, il y a à terre des filières de consommation et d'incitation au braconnage. D'ailleurs Didier Réault, le président du PNCa, vient de très fortement le dénoncer. Pour **Mme Bellan-Santini**, il faut que les établissements publics soient aidés par les autorités à terre parce que ce n'est pas la multiplication du nombre d'heures en mer qui fera aboutir. Il faut une réelle coopération entre les gens de mer et les gens de terre pour arrêter ce braconnage surtout en cette période où il y a plusieurs types de braconnage. Il y a effectivement le braconnage professionnel et aussi un braconnage « semi professionnel » sous prétexte de revenu faible et ainsi de suite. Il est essentiel que M. le Préfet prenne en considération ce problème au niveau policier à terre.

Pour **M. le Préfet**, l'option de l'usage de technologie moderne pour apporter les éléments de preuve est sans doute l'option la plus réaliste et la plus susceptible de faire prospérer devant la justice, avec éléments de preuve à l'appui, les procédures qui seront menées.

M. Giran pense que la démarche pourrait être améliorée, en fonction des moyens du moment. Il rappelle qu'en 2006, lors de la mise en place de la loi sur les parcs nationaux, en même temps il a obtenu 30% d'augmentation du budget des parcs. Aujourd'hui, 11 ans après, au moment où tous les parcs nationaux viennent de définir leur aire d'adhésion, qu'une charte est établie, il y a deux hypothèses : ou l'État considère que les parcs nationaux sont l'emblème de la protection de l'environnement et fait un effort complémentaire, quitte à réduire ailleurs ; ou les parcs nationaux se disséminent dans une agence de la nature, des paysages, de la biodiversité et leurs moyens ne seront pas augmentés. Il y a aujourd'hui un besoin de 20 à 30% d'augmentation nécessaire des moyens des parcs nationaux. Si la mission de police de l'environnement est augmentée, cela se fera au détriment du monitorat et de la médiation nécessaire, c'est à dire aller à l'encontre des objectifs de la loi. Il est donc important de poser ce problème. Il n'est pas inopportun que dans une enceinte de Parc national, les administrateurs appellent l'attention des pouvoirs publics, il ne parle pas de M. le Préfet, sur le fait que pour ce tournant, il est nécessaire que l'État se détermine : est-ce que les parcs nationaux sont au sommet de la protection de l'environnement et méritent dans la redistribution d'une enveloppe donnée une priorité ou se contentent-ils d'une progression de 1% par an comme les indemnités de Mme la présidente.

La présidente indique que feu PNF avait aussi exprimé ces doutes sur la création d'un nouveau parc national – le Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne – sachant que l'enveloppe globale des parcs nationaux ne changeant pas, l'enveloppe de chaque parc national s'en trouvera réduite.

M. Prodromidès se joint à ce qui vient d'être dit de la part de l'auteur de la loi de 2006 parce qu'effectivement, via les chartes des parcs nationaux, beaucoup de choses peuvent être mutualisées et l'établissement y travaille du point de vue financier et de l'ingénierie financière quand il s'agit d'actions. En revanche, ce qui a été fait dans le cadre de la charte du point de vue de la réglementation, des zones ressources et donc de la lutte contre le braconnage, c'est à l'État à prendre ses responsabilités et mettre les moyens correspondants à cette nouvelle réglementation. On ne peut pas demander d'un côté aux pêcheurs de limiter leur zone de pêche du fait de la création de zones ressources alors que d'un autre côté ces mêmes pêcheurs font état du braconnage semi professionnel organisé en réseau.

La présidente ajoute que les parcs nationaux sont des aires de protection où la population est quand même la plus impliquée. La charte du parc national de Port-Cros est la charte du territoire. Parmi les classifications et les protections environnementales, les parcs nationaux sont dans l'excellence du territoire et de l'association des populations.

Mme Sellier, pour revenir sur le propos du braconnage et des contrôles à réaliser, rappelle qu'il y a une mutualisation des polices de la mer dans le département du Var qui travaillent de concert pour essayer d'être le plus efficace avec des moyens des services de l'État qui ne cessent également de décroître. Pour autant, elle considère que l'arrêté préfectoral, qui a été pris il y a quelques mois au niveau de l'aire maritime adjacente et qui limite le nombre de captures, devrait permettre de dresser des procédures plus facilement que cela ne l'était antérieurement avec des « artisans du dimanche » qui avaient une activité beaucoup plus professionnelle qu'il n'y paraissait.

Les éléments d'information dévoilés ici indiquent qu'il s'agirait de navires immatriculés à Marseille. Cela sous entend que ce sont des navires qui doivent avoir une forte motorisation. Elle demande davantage d'information pour, avec les collègues des Bouches-du-Rhône, déterminer le port d'attache de ces navires et pouvoir être présents pour aller dresser procédure. Cela nécessite d'avoir des renseignements beaucoup plus étayés pour élaborer des contrôles de concert avec les départements voisins. **Mme Sellier** réitère ce qu'a dit **M. Bergère** précédemment à savoir la nécessité d'information, de renseignements très en amont de là où ils ont effectivement pêché pour ensuite aller sur zone, les entendre et dresser procédure le cas échéant.

- **Secteur de Giens**, par Yann Corbobesse, chef de secteur

M. Corbobesse présente une action réalisée en 2016 qui s'inscrit dans le cadre du partenariat qui lie TPM avec le Parc national. Depuis 2010, l'établissement réalise un inventaire et un suivi des prairies à orchidées sur la partie Ouest des Vieux Salins. Cet inventaire et ce suivi ont permis de constater en 4 ans une baisse significative de la diversité en orchidées et notamment des effectifs, particulièrement à cause de la fermeture du milieu. Ce site concentre la plus grande diversité d'espèces protégées et emblématiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est pour cela que le parti pris a été de rouvrir ces prairies par des actions de dépraissage forestier et des opérations de débroussaillage assez conséquentes. Cela permettra de faire un inventaire plus précis en 2017 et de voir si les espèces ont pu se réexprimer. D'autre part, cela répondra aux objectifs de défense des forêts contre les incendies sur un secteur péri-urbain.

Pour 2017, l'action phare qui va être menée sur le secteur de Giens est l'élaboration du plan de gestion de la presqu'île de Giens mais aussi des Salins d'Hyères. Cette opération sera financée par le Conservatoire du littoral qui travaillera avec le bureau d'étude BRL-i. Le diagnostic sera réalisé en 2017, la définition des enjeux, des objectifs et des actions sera réalisée en 2018 pour une mise en œuvre fin 2018/2019.

M. Kabouche note que le bilan mentionne 67 infractions sur le secteur de Giens contre 680 sur Port-Cros. Il demande pourquoi il y a autant de différence - rapport de 1 à 10 entre les deux secteurs – et pourquoi les gens sont si vertueux et respectueux de l'environnement sur Giens.

Pour **M. Bergère**, ce rapport de 1 à 10 est dû principalement aux agents sur le terrain. En effet, l'équipe du secteur de Port-Cros atteint 22 agents en période estivale, dont 9 agents commissionnés et assermentés, tandis que sur Giens, Yann Corbobesse est seul avec quelques renforts du siège l'été. Une réflexion est en cours, en interne de l'établissement, pour mutualiser les forces humaines et avoir des supports et des actions transversales de soutien. Les visiteurs ne sont pas plus vertueux sur l'un ou l'autre site. **M. Bergère** précise que sur les 680 infractions constatées à Port-Cros, 80% le sont en mer (navigation ou mouillage interdits).

Pour **M. Kabouche**, en termes de compétence et de surveillance, il y a intérêt à avoir une équité ou en tous cas une solidarité entre les différents secteurs, pour ne pas avoir des disproportions aussi importantes entre ce qui se passe sur le continent et sur les îles.

La directrice par intérim note qu'il y a quand même une différence sur Port-Cros et Porquerolles qui sont des cœurs de parc national, ce qui n'est pas le cas de la presqu'île de Giens.

En outre, comme l'a dit **M. Bergère**, une réflexion est engagée pour mutualiser les moyens de police et justement pour s'adapter aux pratiques ou aux saisonnalités qui peuvent être différentes, comme notamment la mise en place d'opérations coup de poing sur Port-Cros. Elle rappelle que des agents du siège sont commissionnés et assermentés protection de l'environnement et viennent en renfort notamment sur le secteur de Giens.

M. Giran comprend ces questionnements mais regrette que le temps consacré à la mission de police, qui est aux antipodes de l'esprit de la loi de 2006, mette de côté l'aspect promotion des parcs, communication, appropriation, etc.

Pour **M. Bergère**, l'esprit de la loi est aussi de préserver l'environnement et cela ne peut pas être fait sans la mission de police.

M. Giran en est conscient mais rappelle que la loi était la volonté, au delà de la protection des sites, d'ouvrir les parcs nationaux à la communication, au partage, etc. Or, la mission de police a besoin de tels moyens que le reste va finir par être évincé.

M. Bergère précise que ce n'est pas le cas en ce moment, car comme il l'a indiqué toute à l'heure, seulement 20% du temps des agents de Port-Cros est consacré à cette mission de police. Si ce chiffre

est ramené à l'ensemble de l'établissement, il doit être à 3% de l'activité globale, le reste du temps étant consacré au développement, à la recherche et à la connaissance.

- **Secteur du Cap Lardier**, par Camille Casteran, chef de secteur

M. Casteran indique que pour l'année 2016, le secteur a décidé de mettre l'accent sur le volet social avec notamment l'accueil de deux structures, un Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) et l'association Tremplin. Des jeunes en difficulté sont accueillis sur site pour réaliser différents travaux comme par exemple l'éradication d'espèces invasives ou l'aménagement du sentier du littoral. Deux journées ont été programmées avec l'ITEP entre deux périodes scolaires. La première journée a été consacrée à des activités à caractère ludique (courses d'orientation, pêche à pied) et la seconde est à vocation pédagogique sur le métier de garde, les thématiques faune et flore, etc. Le groupe est accompagné de deux éducateurs et de leurs instituteurs.

L'association Tremplin a quant à elle travaillé sur la réfection du sentier du littoral et sur la mise en défend du milieu dunaire, avec une vocation pédagogique en parallèle.

Par ailleurs, le secteur du Cap Lardier a accueilli deux spécialistes de l'espèce du lézard ocellé pour être formé en vue de son suivi scientifique sur la description de l'espèce, le repérage des habitats favorables sur site. Les premières prospections auront lieu au printemps 2017. Pour sa mise en œuvre, les outils des techniques de prospection seront adaptés. Le secteur fera ensuite une synthèse du suivi de cette espèce et transmettra cette information au référent faune du service connaissance du patrimoine.

- **Secrétariat général**, par Patrice Lardé, Secrétaire général

Pour le Secrétariat général, l'année 2016 a été une année charnière parce que le service a été réorganisé pour faire face aux enjeux de la charte et à un certain nombre d'enjeux nouveaux qui se sont posés à l'établissement en termes administratifs.

Ainsi, une cellule des marchés publics a été créée et renforcée pour sécuriser les procédures. Le suivi du foncier a été restructuré.

L'année 2016 a aussi été l'année de la mutualisation des fonctions supports entre le Parc national des Calanques (PNCa) et le Parc national de Port-Cros (PNPC). À ce titre, le PNPC suit les carrières des agents du PNCa et assure toute la partie administrative de ses marchés publics. Il s'agit d'une quarantaine d'agents du PNCa dont la gestion est assurée par le PNPC, une cinquantaine de contrats établis dans l'année et vingt-cinq procédures de marchés publics qui sont élaborées au sein du secrétariat général du PNPC.

En matière de ressources humaines, l'année 2016 a aussi été l'adhésion du Parc national à la charte de mutualisation des formations transverses interministérielles en Région PACA. Cela a permis de démultiplier les offres de formation au bénéfice des agents de l'établissement et de réduire considérablement les coûts de formation supportés par l'établissement. Un plus grand nombre d'agents sont d'ailleurs partis en formation grâce à la plateforme RH de la préfecture de Région.

L'année 2016 a été aussi l'année du quasi statut pour les agents non titulaires qui leur offre un certain nombre de garanties. Vingt agents sont concernés entre le Parc national et le Conservatoire botanique.

La loi de déontologie du 20 avril 2016 a permis de prolonger le dispositif de titularisation des agents contractuels et offre une plus large garantie offerte à la protection des fonctionnaires.

Sur le plan social, l'établissement a adhéré à la fois à une convention locale de service social avec la DREAL PACA qui renforce le suivi social des agents, et au dispositif d'action sociale interministériel qui offre plus de possibilités en matière d'actions sociales aux agents de l'établissement.

L'établissement a utilisé de manière maximale les ressources humaines qui sont mises à sa disposition grâce à un suivi quotidien des besoins des différents services mais aussi des ETP disponibles et des crédits de rémunération. L'établissement a ainsi consommé 99,91% des ETPT autorisés. Cela signifie que toutes les ressources sont utilisées. Elles sont en voie de diminution et il n'y a pas de marge pour l'aventure sur ces ressources.

- **Systèmes d'information**, par David Poncin, chef du service

Le Système d'Information (SI) est un ensemble organisé de ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permet de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser de l'information sur un environnement donné. C'est l'interface entre le travail des agents de terrain et le travail des chargés de mission.

L'établissement avait besoin de consolider toutes ses données qui étaient éparpillées, pour avoir un point d'entrée unique sur la saisie des informations depuis le terrain. Ces informations sont aussi bien des informations scientifiques (suivi, protocole) que culturelles ou relatives à l'aménagement.

Un portail est une page web avec les accès à tous les outils qui sont nécessaires pour le travail de connaissance. Ce portail sera l'unique entrée de la connaissance du Parc national. Pour le moment cette interface n'est accessible que pour les agents de l'établissement, mais à terme, elle sera ouverte au public pour partager les connaissances. Ce portail SI est aussi ouvert sur des données qui sont de niveau national, international ou européen donc avec des standards qui sont interopérables.

Ce travail regroupe à la fois le travail d'informaticien parce qu'il faut un socle technique solide, un travail de développeur, un travail de géomaticien aussi pour les besoins des couches de saisie et des couches géographiques en place.

Le service a débuté avec la mise en place de deux protocoles de faune terrestre qui sont d'ores et déjà alimentables par le portail SI.

- **Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines**, par Christine Graillet, cheffe du service

En 2016, sur les quatre sites gérés par le Parc national (Port-Cros, Porquerolles, Giens et le Cap Lardier), plus de 64 000 personnes ont été accueillies, soit par des visites, soit dans nos structures. L'établissement a également porté son action sur l'événementiel délocalisé, c'est à dire plutôt sur le continent, avec notamment la participation au Salon Marjolaine à Paris qui a permis de rentrer en contact avec environ 20 000 personnes.

Le travail de la valorisation des patrimoines s'appuie sur les outils de communication digitale avec cette année une recrudescence des consultations des pages web représentant dix fois plus de visiteurs uniques. En 2017, un travail de refonte du site Internet du Parc national sera lancé pour rentrer dans le modèle commun choisi par les parcs nationaux de France.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, Franck Alary avait présenté le parcours éducatif lors du précédent conseil d'administration. En 2016, 120 acteurs-relais, que ce soit des enseignants, des animateurs sportifs ou des ambassadeurs associatifs, ont été formés. Cela permet de démultiplier l'action du Parc national.

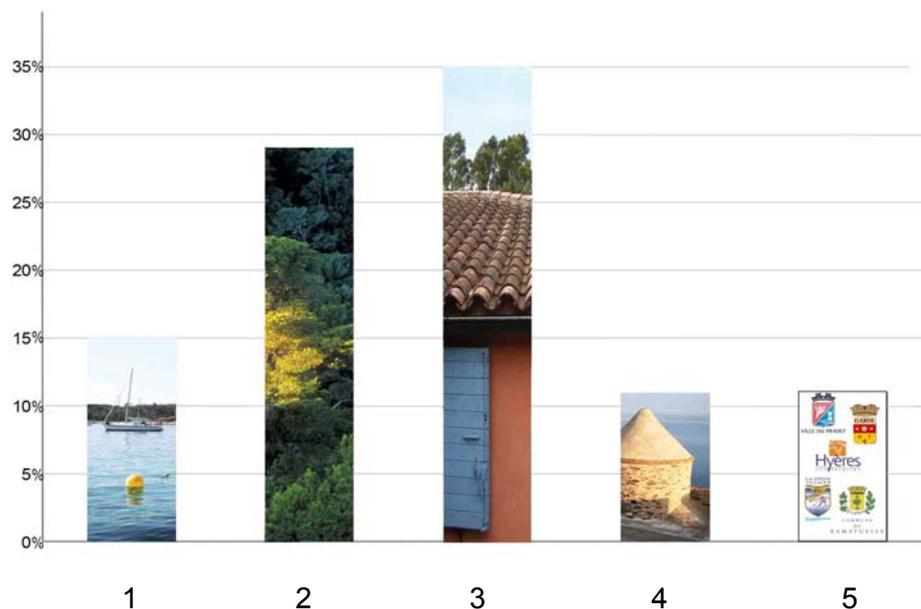
Pour le volet tourisme durable dont Mme Graillet a pris la charge très récemment, elle présente le résultat du travail de sa prédécesseuse qui a, au cours de l'année 2016, pu travailler à la structuration et à la levée de fonds avec les parcs nationaux de la Région PACA sur un programme de financement PACAlpin qui permet de soutenir la qualification de l'offre touristique. La Région PACA, l'Europe et l'État s'engagent sur le territoire pour permettre d'offrir par exemple des formations ou des outils de communication. A ce titre, le programme de formation 2017-2018 est en cours de finalisation. Deux journées de formations sont ouvertes, le 15 mars à La Croix-Valmer et le 20 mars au Pradet. Mme Graillet remercie ces communes d'accueillir ces journées de formation. La communication que chacun peut en faire est la bienvenue.

La présidente informe que le lancement des appels à candidatures pour la marque Esprit Parc national fera l'objet d'une information dans les médias pour que tout le monde puisse être au courant car cela est très attendu.

Mme Graillet complète en précisant que la communication autour de l'appel à candidature a été faite en s'appuyant notamment sur les offices de tourisme. Elle sait que l'information a été relayée au niveau de l'office du tourisme du Pradet et elle contactera les autres offices pour qu'ils puissent solliciter leurs partenaires.

- **Aménagement du territoire, architecture, urbanisme et paysage**, par Laurence Bonnamy, cheffe du service

Mme Bonnamy présente quelques chiffres significatifs de l'activité 2016 avec une répartition du temps d'activité du service par missions principales pour un effectif d'environ 3 personnes, 35 marchés publics, 200 bons de commandes et un budget d'1 500 000 €.



Légende :

1/Aménagement de sites - Infrastructures d'accueil

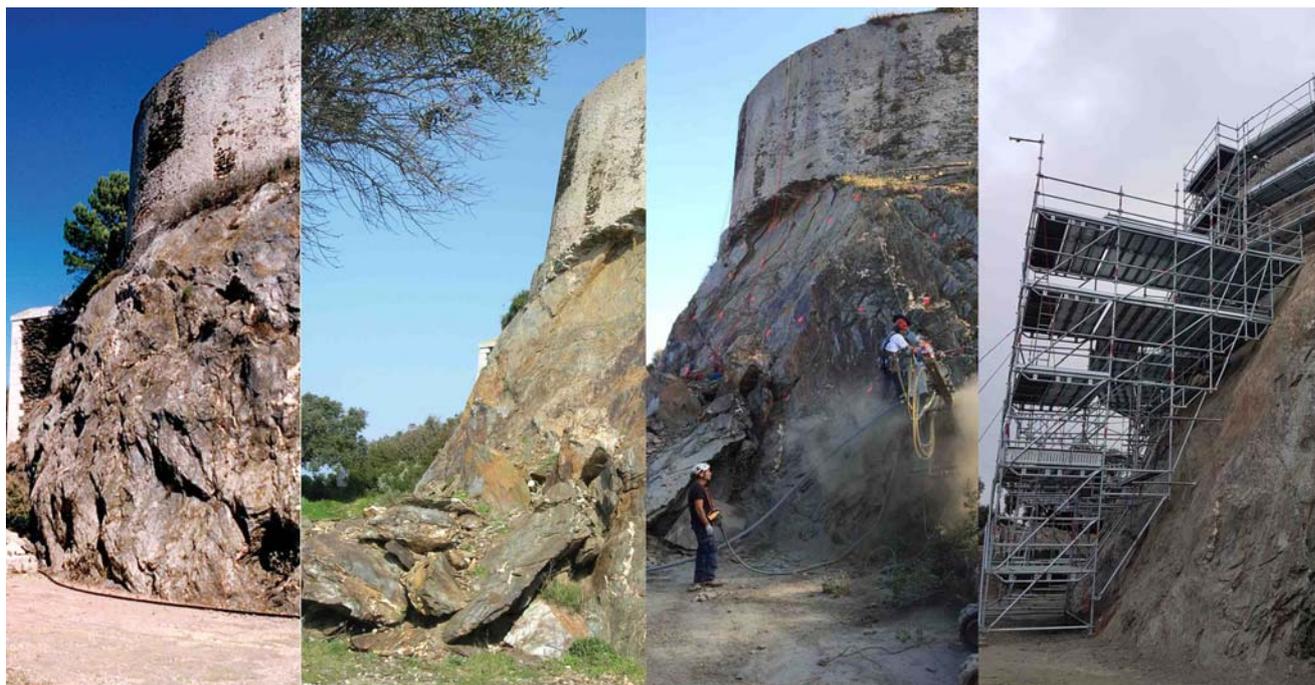
2/ Gestion des habitats (forêts, DFCI, plages,etc.)

3/ Maintenance bâtiment / Transition énergétique

4/ Patrimoine identitaire

5/ Accompagnements projets extérieurs

L'année 2016 est l'année du démarrage de la restauration du Fort du Moulin à Port-Cros. Les administrateurs sont d'ailleurs conviés le 10 mars prochain à une journée de visite de la première tranche des travaux qui consistent au confortement du rocher sur lequel est fondé le fort.



A été déposé sur table, le second livret « *l'archipel des horizons possible* » de Florence Sarrano, qui valorise le travail des étudiants de l'école d'architecture en immersion dans les îles, à la rencontre des habitants et des sites et qui imaginent des architectures en lien avec les enjeux du territoire. Enfin, l'année 2016 est également l'année de mise en réseau collectif pour la sauvegarde du palmier avec notamment les jardins botaniques de la Côte d'Azur et des associations pour définir une gestion partagée du palmier face aux deux ravageurs que sont le charançon et le papillon.

- **Économie de proximité, innovation, transition énergétique**, par Claire Mignet, cheffe du service

Le service EPITE permet l'accompagnement des filières économiques, notamment les activités en mer et l'agriculture.

L'opération Bateau bleu est une opération qui a été initiée avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et qui a été largement soutenue par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) que **Mme Mignet** remercie car sans elle l'opération n'était pas possible.

En 2016, 25 entreprises du nautisme (vendeurs ou loueurs de bateau) se sont engagées dans l'opération bateau bleu. Ainsi, leur flotte de bateau est labellisée selon trois critères techniques que sont la gestion des eaux noires, le système anti-rejet des carburants, la motorisation qui doit être peu polluante et un quatrième critère, plus-value d'un rapprochement entre le monde économique et le Parc national, qui est la question des bonnes pratiques de plaisance et la connaissance du patrimoine du Parc national et de sa réglementation. Chaque année, les opérateurs montent en puissance. Des partenariats ont été signés sur Bandol, Antibes car le dispositif est attractif sur les bords de la Méditerranée et donc élargi au delà du périmètre du Parc national.

Le projet COPAINS, Collection PATrimoine INSertion, dispose désormais de son propre site Internet et d'une page Facebook. **Mme Mignet** rappelle que ce projet est suivi par trois opérateurs que sont le Parc national de Port-Cros en tant que propriétaire foncier sur les variétés fruitières méditerranéennes, le Conservatoire botanique qui assure la partie scientifique liée à ces collections et l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises (ASFV) qui est une association d'insertion par l'activité économique. Le Parc national a confié à cette association l'entretien et la valorisation de ses collections fruitières jusqu'en 2018. En quelques chiffres, COPAINS représente environ 6 000 heures d'insertion sociale sur l'année 2016 sur nombre d'activités agricoles telles que la plantation de grenadiers, de figuiers, d'amandiers, etc., de la taille de près de 500 oliviers. Un volet scientifique se développe autour du projet avec des rapprochements fort avec le monde professionnel : SRAL, FIDOL, Agribio Var, le SCRADH en local, l'INRA à Montpellier et à Antibes, et un certain nombre de partenaires étrangers. Le Parc national et le Conservatoire botanique ont d'ailleurs récemment participé à un colloque à Marrakech sur l'avenir de l'olivier et notamment la question du changement climatique. COPAINS permet également de faire de la formation auprès des jeunes. Des articles de presse ont retranscrits cette formation auprès du CFPPA. Pour 2017, suite aux récoltes favorables ayant permis la réalisation de confitures qui, au delà du plaisir, apporte des revenus économiques pour l'équilibre du projet, l'établissement a fait l'acquisition d'un laboratoire de transformation et a relancé l'activité de maraîchage sur l'île suite au départ de M. Rattalino. Le cahier des charges est fixé avec l'ASFV qui assure elle même le recrutement du maraîcher.

Pour 2017, le service EPITE travaille sur un projet de mise en réseau des conservatoires à l'échelle méditerranéenne, mise en réseau aussi des expertises avec la mise en place d'un conservatoire méditerranéen partagé envisagé pour l'automne.

- **Connaissance du patrimoine**, par Marion Peirache, référente milieu marin

Mme Peirache met l'accent sur le Sanctuaire Pelagos.

En 2016, un catalogue de formation a été créé pour recenser l'ensemble des formations existantes et disponibles en lien avec les mammifères marins et l'environnement marin. Cela représente 28 fiches projet sur les différentes formations disponibles, classées en fonction des contenus pour les différents publics. Ce catalogue est accessible via le site Internet Pelagos (<http://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>).

Le Parc national est également très investi dans le réseau national d'échouage (RNE). Un kit de prévention a ainsi été créé, composé de différents outils tels qu'un petit fanion qui permet d'identifier le site de l'échouage et la bâche qui permet d'expliquer et d'explicitier toutes les actions du RNE. Cette bâche permet à la fois de définir un périmètre de sécurité sur site mais elle pallie aussi le manque de temps des agents pour assurer le renseignement et diffuser des informations sur les risques sanitaires par exemple. Ce kit sera distribué aux différents membres du réseau échouage, aux communes signataires de la charte Pelagos mais bénéficiera également aux communes de La Garde et du Pradet qui sont dans l'aire d'adhésion du Parc national. En septembre 2016, dans le cadre du dispositif de sensibilisation, ont été formés les techniciens des communes signataires de la charte Pelagos. Cette formation est aussi ouverte aux autres communes dans le but de mieux gérer les échouages. **Mme Peirache** remercie la commune du Pradet qui a récemment géré avec maestria deux échouages, un dauphin bleu et blanc et un dauphin de Risso. Grâce au travail des scientifiques et à la photo identification, un individu a été reconnu car recensé dans les bases de données. Les résultats des analyses des différents prélèvements réalisés pourront donner des éléments sur son historique, d'où l'importance de maintenir les missions de connaissance.

Enfin, le projet Immercet est une alternative à l'équarrissage dans le seul centre habilité à gérer une telle quantité de biomasse situé dans l'Allier ou au pétardement des grosses carcasses de cétacés. Cette étude de préfiguration a permis de proposer un protocole avec les différents services de l'État pour gérer ces carcasses au mieux et leur proposer une deuxième vie au fond des océans sur des sites pré-identifiés. Une phase expérimentale de ce système en coordination avec les différents services de l'État sera proposée en 2017.

- **Coopération et ingénierie financière**, par Élodie DURAND, cheffe du service

Au delà des fonds européens dont des présentations ont déjà été faites lors de précédents conseils d'administration, **Mme Durand** propose de faire un point sur les financements privés.

Le mécénat en 2016 représente 165 000 € issus de la Fondation TOTAL et de la GMF. Cela a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions ciblées en lien avec le programme triennal de l'établissement.

L'établissement teste par ailleurs un nouveau mécanisme financier avec un bureau d'étude sur de l'expérimentation carbone bleu. L'objectif est de pouvoir utiliser de la finance carbone pour financer des dispositifs de mouillages organisés. Le test se fera cette année sur les premiers mouillages qui seront envisagés, notamment à Port-Cros et à Porquerolles sur les prochaines années.

Le Parc national a mis en place en ce début d'année une plateforme de don en ligne. Elle est accessible via le site Internet de l'établissement. Une communication sera faite cet été auprès des visiteurs.

Un point sera réalisé en fin d'année pour voir comment ces outils ont fonctionné.

Pour ce qui concerne la coopération internationale, deux zones d'action sont à privilégier.

Le premier axe de collaboration est la Méditerranée avec plusieurs partenariats qui sont en cours et notamment la participation au réseau MedPAN (réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée). Le Parc national occupe le poste de trésorier de cette association qui a un budget annuel d'environ 1,5 million d'euros et qui travaille à la mise en réseau et à l'atteinte, de manière conjointe, des objectifs des conventions de Barcelone pour le bon état du milieu marin en Méditerranée. L'établissement a ainsi participé en novembre de l'année dernière au Forum à Tanger.

Le deuxième axe de collaboration est un partenariat avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la Commission de l'Océan Indien (COI). Le Parc national est en appui technique au renforcement de capacité pour les aires marines protégées de l'Océan Indien. L'an dernier, deux agents du parc seychellois sont venus pendant trois semaines, accueillis par les secteurs de Port-Cros et Porquerolles pour apprendre et échanger avec les agents sur leurs méthodes de travail. L'échange retour est en cours pour pouvoir poursuivre l'appui technique aux Seychelles.

L'établissement a également participé à deux conférences.

Le congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a eu lieu en septembre dernier.

L'International Ranger Federation (IRF) réunit les gardes moniteurs des parcs au niveau international. Deux agents du Parc national de Port-Cros représentaient à la fois les zones marines et les zones de la Méditerranée puisqu'il y avait très peu de représentants de cette zone géographique.

M. Bergère complète en précisant que le soutien de l'établissement se fait auprès de l'association garde nature de France, le représentant français de l'IRF.

- **Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles**, par Sylvia LOCHON, conservatrice

SILENE est la base de données flore du CBNMed. C'est une plateforme conviviale, en ligne sur Internet et qui va représenter pour la région PACA, le système d'information nature et paysage (SINP Régional) reconnu par la DREAL et le Museum d'histoire naturelle. Sont également présentes sur cette plateforme, les données de Languedoc-Roussillon. Avec la fusion des régions, le CBNMed a pu afficher les observations flore du conservatoire des Pyrénées. Les données de toute l'Occitanie sont donc en ligne sur SILENE ce qui représente 5 millions de données.

SILENE fêtera ses dix ans en 2017. Un événement sera organisé à l'espace nautique le 19 octobre pour présenter cet outil très performant avec des invités du Museum et de l'AFB.

Le second outil est INVMed. Cette plateforme permet de travailler avec les gestionnaires d'espaces naturels pour faire connaître tout ce qui est réglementaire car la réglementation européenne et française a fait de grandes avancées. Un module de suivi des opérations de chantier est donc mis à disposition des gestionnaires pour faire des retours d'expérience, échanger des savoir-faire. Il est très important de pouvoir dialoguer et d'animer un réseau sur l'ensemble de la région PACA pour travailler sur les espèces exotiques envahissantes.

La région PACA est un hot spot de biodiversité. Le CBNMed a donc travaillé à une méthodologie pour hiérarchiser les espèces à enjeux pour pouvoir ensuite décliner des actions de conservation sur ces espèces. Le travail a été mené à partir de trois critères principaux :

- la rareté biogéographique qui permet de prendre en considération la responsabilité qu'on a vis à vis de certaines espèces, qui prend notamment en compte les espèces endémiques qui sont souvent laissées de côté par l'échelon national ;
- la rareté locale qui va mettre à une échelle donnée, l'importance de la fréquence de l'espèce sur un territoire donné ;
- l'artificialisation et la dégradation des milieux naturels.

Ces trois critères permettent de réaliser un travail de scoring (notation) sur les différentes espèces pour ensuite pouvoir discriminer une centaine d'espèces à enjeu très fort sur lesquelles pourront être développées des actions de conservation sur l'ensemble de la région PACA.

Pour clore ce survol rapide du compte-rendu d'activité de l'établissement, **M. Bergère** souligne qu'il ne faut pas oublier toute la masse de gestion courante qui incombe à tous les agents et il signale à nouveau l'inquiétude des personnels de voir les équivalents temps plein travaillés (ETPT) diminuer d'année en année. Dans un avenir proche, il y aura certainement des missions qui seront abandonnées ou à limiter à cause de ces baisses d'effectif.

Le présidente remercie l'ensemble des agents de l'établissement pour leur contribution au travail réalisé pour mener à bien les missions du Parc national mais aussi de conduire ses missions pour le territoire.

M. de Cabarrus indique que Port-Cros subit toujours un pic de fréquentation très important puisque des résultats n'ont pas été obtenus sur ce sujet. Cet afflux pose des problèmes vis à vis de la dégradation de la faune, de la flore, vis à vis aussi du travail des agents qui sont obligés de faire de la police de l'environnement, sujet évoqué précédemment. **M. de Cabarrus** demande, par rapport aux objectifs de 2017 à Port-Cros quelles sont les deux ou trois priorités en termes d'aménagements des plages et d'accueil du public puisqu'ont été évoquées la pédagogie et la transmission des savoirs du Parc national au travers de l'accueil des publics. Il rappelle que le sentier sous-marin n'a plus de guide alors que c'était le cas précédemment et que même si les agents n'ont plus le temps, cela pourrait

être délégué, comme il l'avait évoqué avec Yann Arthus-Bertrand l'an dernier. Il demande si cela va pouvoir se faire.

Même sujet très important pour l'accueil du public, le nettoyage des toilettes sèches. Cela a été la catastrophe l'été dernier, notamment à la Palud parce les incivilités se développent avec des gens qui fument, des gens qui nourrissent les poissons avec du pain, etc. Il faut arriver à le gérer. Est-ce que cela fait partie des objectifs du Parc national et est-ce que cela va pouvoir progresser en 2017.

M. de Cabarrus note qu'il y a des visites guidées à Porquerolles, pas à Port-Cros et il le regrette. Enfin, il souhaiterait avoir davantage d'information sur les mouillages propres dont parlait Élodie Durand pour savoir comment et où cela allait se faire.

La présidente est gênée de l'usage du terme de subir un afflux car il est important de partager ce territoire. Il y a une ambiguïté de dire que le développement de l'île est souhaité en hiver mais que par contre en été il faut le restreindre. Selon elle, on ne subit pas les visites, il faut arriver à les gérer bien entendu, à les encadrer mais le terme subir ne convient pas.

M. de Cabarrus précise que lorsque 450 personnes se trouvent sur la plage de la Palud, elles se subissent les unes les autres et personne n'est content. Le Parc national n'est pas content parce qu'il a essayé de réguler les choses, les visiteurs ne sont pas contents parce qu'ils sont loin de ce qu'ils avaient espéré en venant dans un Parc national, d'être entassés sur une plage qui ne peut pas les accueillir. Il n'a donc pas d'autre termes que de subir. Il faut essayer d'arriver à diversifier les lieux, ouvrir la petite plage de la Palud par exemple qui n'est pas fléchée, qui n'est pas signalisée, tout cela peut se faire.

La directrice par intérim laisse la parole à **M. Bergère** qui, elle le précise, a aujourd'hui deux casquettes. Il est à la fois chef de secteur de Port-Cros mais aussi pour aujourd'hui représentant du personnel au conseil d'administration. C'est le chef de secteur qui va parler.

M. Bergère indique que le secteur de Port-Cros est conscient de ce problème. M. Barcelo va en parler toute à l'heure avec le lancement de la démarche sur la capacité de charge. Pour Port-Cros, il est prévu la mise en place d'un système d'animation et de points rencontre, sur le modèle de Porquerolles pour justement délester la plage de La Palud. Il y aura donc un point rencontre une fois par semaine en juillet et en août sur la plage du Sud. Il précise que l'animation du sentier sous-marin n'a jamais été arrêtée. Ne pouvant accompagner tous les visiteurs (environ 300 000 personnes), l'établissement privilégie les accompagnements scolaires qui s'inscrivent dans des contrats pédagogiques pour avoir des projets concrets et sur du long terme.

La directrice par intérim ajoute que sur l'année 2017, l'établissement va essayer, dans la limite des moyens alloués par l'État, de maintenir les contrats saisonniers pour assurer la visite du sentier sous-marin, à destination prioritairement des scolaires.

S'agissant du nettoyage de la plage et des sanitaires, cela ne faisant pas partie des missions prioritaires de l'établissement, un ETP ne sera pas affecté à cela quotidiennement. Le secteur fait ce qu'il peut en passant régulièrement pour nettoyer les sanitaires et relever les poubelles qui sont en reste derrière la plage de la Palud.

L'établissement fait de l'information, de la pédagogie le plus en amont possible et régulièrement sur la cigarette ou plus généralement sur ce qu'il est possible de faire ou pas à Port-Cros. Malgré cela, il arrive par exemple que des visiteurs viennent à Port-Cros avec leurs chiens.

En matière de visite guidée, **M. Bergère** parlait des points rencontres sur la plage du Sud qui seront mis en place cette année donc c'est une innovation. L'objectif est aussi de former des professionnels, qui travaillent et qui vivent de l'activité de découverte. Un point a été fait précédemment sur la marque esprit Parc national. L'établissement travaille avec les guides partenaires et une visite est d'ailleurs marquée sur Port-Cros.

Mme Mignet intervient sur la question relative au mouillage organisé pour préciser que l'établissement a un projet fixé dans les mesures prioritaires de la charte et qui se retrouve dans le programme triennal d'actions, qui est d'assurer la mise en place de mouillages écologiques sur Port-

Cros. Dès cet été, trois dispositifs d'amarrage seront installés pour les grosses unités (entre 15 et 30 mètres). Ils permettront notamment d'assurer les attentes des compagnies maritimes dans la passe sur certaines périodes. Dans un second temps, c'est le projet plus ambitieux, plus structurant, plus conforme à ce que devrait être un Parc national, c'est de pouvoir mettre en place une ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) dans la Passe de Bagaud. L'établissement travaille avec les services de l'État à la mise en place du projet qui va être long parce qu'il faut une commission nautique locale, avec passage par une enquête publique. Sont à l'étude la localisation et le nombre de dispositifs qui seront mis en place pour répondre à la fois à la préservation de l'herbier de posidonie et à la mise en œuvre d'une meilleure sécurité maritime sur l'île mais aussi à améliorer l'accueil des plaisanciers à l'échelle du village notamment dans un travail à assurer en lien avec les commerçants de l'île.

M. Déli revient sur le sujet des toilettes car c'est un sujet très préoccupant pour les sports de nature. Il rappelle que leur première préoccupation est de laisser des espaces propres après les manifestations sportives. Les toilettes sèches demandent de l'entretien, d'être vidées de temps en temps. Il existe d'autres solutions techniques telles que les toilettes lombricompost qui permettent de s'affranchir très grandement de ces contraintes. Il suffit, une fois par an, de venir retirer les lombrics parce qu'ils se multiplient et cela permet de générer d'autres toilettes de lombricompost pour un coût relativement dérisoire. Évidemment l'infrastructure a un coût, mais il pense que c'est un bon investissement dans ces zones fragiles.

La présidente comprend que cela pose problème mais comme l'a indiqué la direction, l'établissement ne pourra pas mettre d'agents à temps plein sur ce poste. En revanche, une réflexion commune pourrait apporter des solutions et améliorer l'accueil des visiteurs.

► **Les délibérations n°3/17 et 4/17 sont approuvées à l'unanimité.**

VII. Approbation du compte-rendu d'activité 2016 du Conseil scientifique du parc national de Port-Cros.

M. Boudouresque précise que même si l'intitulé est le compte-rendu d'activité du conseil scientifique (CS), il s'agit bien sûr du compte-rendu du Parc national, de l'ensemble de ses services, du conseil scientifique en particulier et des partenaires extérieurs.

Le CS et son bureau se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2016. En particulier, un bureau s'est déroulé sur le terrain, à la Colle noire entre Le Pradet et Carqueiranne. Le taux de participation aux réunions du CS est très honnête avec 70% en moyenne.

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Conformément à la loi de 2006, le CS donne des avis (avis internes, avis externes, demandes de prélèvements), en particulier au niveau du cœur de parc. Dans 92% des cas les avis ont été favorables avec éventuellement des suggestions, des recommandations, de façon à améliorer mais il n'y a pas de blocage.

SUIVIS ET OBSERVATOIRES

De très nombreux suivis sont réalisés par l'établissement.

Pour la flore terrestre, 42 suivis sont réalisés. Tous ne sont pas annuels, ils se déroulent parfois tous les 2 ans, tous les 3 ans, jusqu'à tous les 5 ans. Il s'agit en fait du compte-rendu avec tous les éléments nécessaires pour formuler des avis sur le fonctionnement global des écosystèmes du Parc national. Certains protocoles sont d'ailleurs améliorés chaque année de façon à les rendre plus précis, plus comparables d'une année à l'autre.

Cette orchidée *Serapias parviflora* est une espèce extrêmement rare qui est protégée en France et qui est présente sur les îles d'Hyères. Elle a été découverte au Cap Lardier.



Pour la faune terrestre, 49 suivis sont réalisés dont le Puffin cendré , le Puffin yelkouan, le Cormoran huppé et l'Engoulevent d'Europe (de gauche à droite ci-dessous)



PROGRAMME DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DE BAGAUD

Un des programmes phare du parc national de Port-Cros est le programme de restauration écologique de l'île de Bagaud. L'île de Bagaud est une réserve intégrale. Le suivi y est global, pas seulement parcellaire mais bien au niveau de tous les compartiments de l'écosystème que constituent cette île et avec des opérations d'éradication de deux espèces introduites majeures que sont la griffe de sorcière et le rat noir.



Île de Bagaud – zone travaillée en 2016

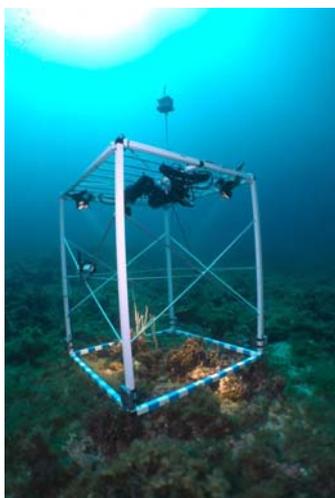
LE DETRITIQUE COTIER

En milieu marin, un programme majeur, l'opération SYMBIOSIS, concerne ce que **M. Boudouresque** appelle un écosystème orphelin c'est à dire le détritique côtier. Cet écosystème est mal aimé des plongeurs qui n'aiment pas y aller et ils ont bien tord. Cet écosystème représente la plus grande surface et pourtant c'est un écosystème qui est relativement mal connu. Ici vous avez une espèce d'oursin irrégulier, très particulier, une sorte de taupe qui creuse des galeries et que généralement on ne voit pas, ici elle a émergé.



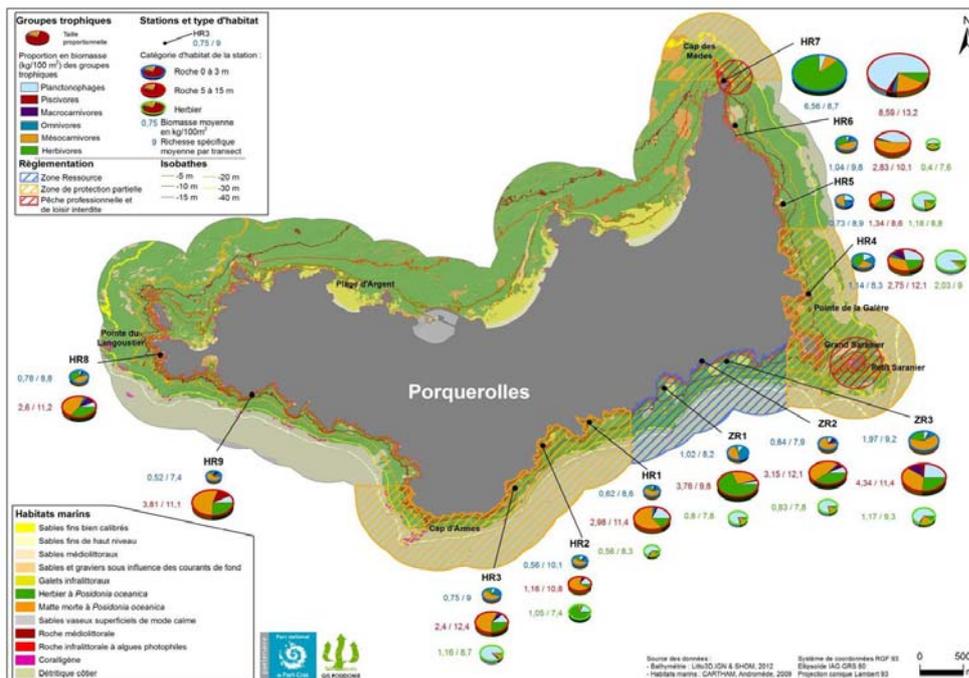
Cette opération a nécessité la mise au point d'une méthodologie originale, ce qui a été appelé le biocube avec toute une série de capteurs, de caméras, d'appareils photo, etc. et qui permet d'explorer des zones difficiles d'accès pour la plongée sous-marine.

Le détritique côtier est une sorte de forêt alors évidemment pour un écologiste terrestre ces forêts vont paraître un peu dérisoire mais c'est une zone assez exceptionnelle au sud de l'île de Port-Cros à -40m de profondeur qui n'a pas été chalutée depuis au moins 50 ans et où le détritique côtier, avec de grands bryozoaires, de grands animaux coloniaux, a pu se reconstituer.



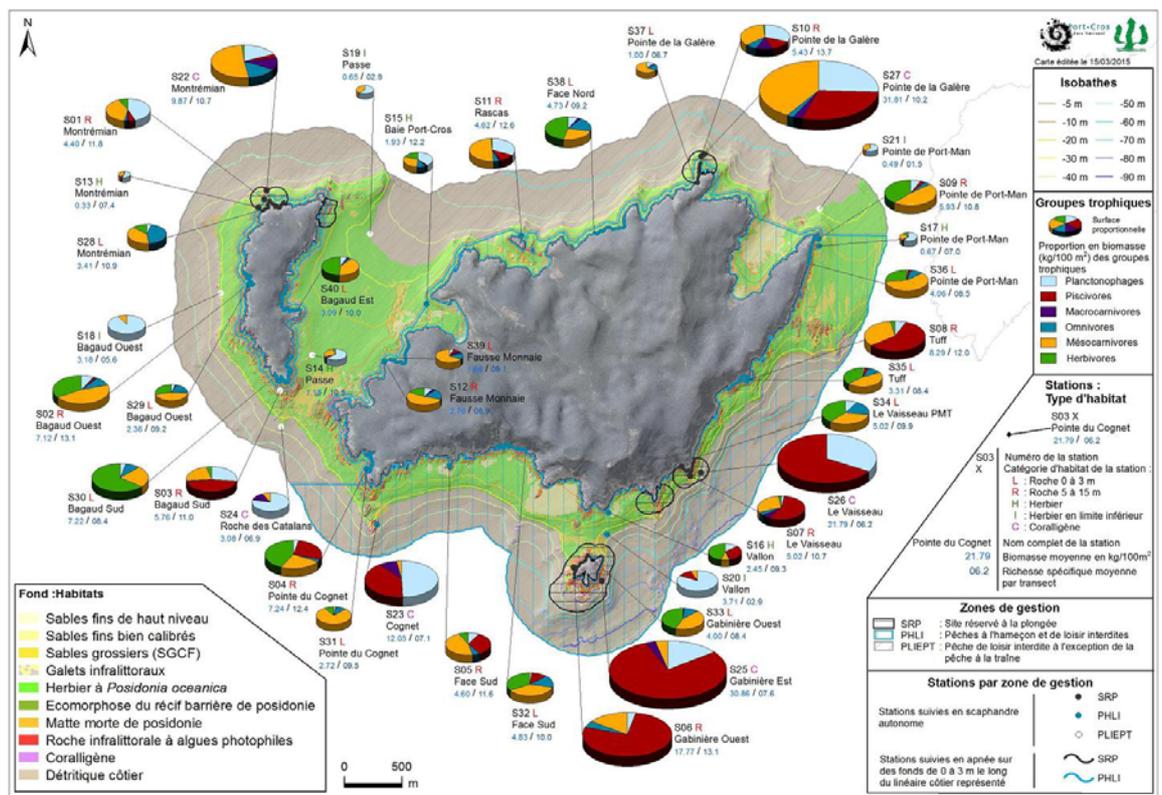
EVALUATION DU PEUPEMENT DE POISSONS DANS LA ZONE RESSOURCE DE PORQUEROLLES

Non seulement les peuplements de poissons sont évalués par habitat (la roche superficielle, la roche profonde, l'herbier, etc.) mais également du point de vue de la qualité de poissons, les poissons herbivores étant moins appréciés que les grands carnivores par les consommateurs. Cette carte représente une sorte de point zéro au départ de cette zone ressource mais aussi tout autour de Porquerolles avec l'abondance des différentes espèces de poissons. Évidemment, pour le moment, la zone ressource n'a pas produit son effet. Ces données pourront être comparées avec des valeurs très supérieures de Port-Cros.



EVALUATION DU PEUPELEMENT DE POISSONS A PORT-CROS

La carte ci-dessous date d'il y a deux ans et malgré les problèmes de braconnage, il y en entre 1,5 et 4 fois plus de poissons. Sur le site de la Gabinière, sont représentés en rouge des poissons de grande qualité économique, 4 à 5 fois plus en masse.



ACTUALISATION DE LA STRATEGIE SCIENTIFIQUE

Le CS a également participé à l'actualisation de la stratégie scientifique du Parc national dont Alain Barcelo va faire un exposé détaillé. Cette stratégie scientifique avait été écrite à une époque où le nouveau Parc national n'existait pas, maintenant évidemment elle doit s'étendre sur un territoire considérablement plus important aussi bien au niveau marin que terrestre.

DEMARCHE CAPACITE DE CHARGE ET CONSERVATION DU CARACTERE DES COEURS

Une autre démarche importante à laquelle le CS a participé et qui là aussi va être abordée en détail par Alain Barcelo, c'est la démarche capacité de charge et conservation du caractère des cœurs.



TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

L'année 2016 a également été marquée, **M. Boudouresque** avait d'ailleurs fait un exposé sur le sujet lors du dernier conseil d'administration 2016, par la publication du 30^{ème} volume de la revue scientifique du parc national de Port-Cros avec une très grande variété d'articles. Six articles, soit 43% du volume, ont été écrits par ou avec des agents du PNPC et même l'un d'entre eux avec le parc national des Calanques.

► **La délibération n°5/17 est approuvée à l'unanimité.**

VIII. Approbation de la mise à jour de la stratégie scientifique 2013-2022 du parc national de Port-Cros suite à l'adhésion des communes à la charte du parc national de Port-Cros.

M. Barcelo rappelle que la stratégie scientifique du parc national de Port-Cros avait été validée en séance du conseil d'administration du 18 mars 2013. Cette version prévoyait déjà d'être mise à jour en vue de la définition du nouveau territoire du Parc national et de l'adhésion des communes.

L'année 2016 a permis de retravailler sur cette stratégie scientifique de l'ensemble de l'établissement. La mise à jour a été portée par le service connaissance du patrimoine en lien étroit avec les membres du CS.

La version actualisée a été validée par le CS de décembre 2016. Tout ce qui apparaît en rouge correspond à du texte qui a été remanié, soit près de la moitié du document. Rien de fondamental n'a été enlevé. La forme du document est restée identique. En revanche, le travail a porté sur deux éléments importants. D'abord, les aspects sciences humaines et sociales avaient été traités partiellement dans la version de 2013 et renvoyés en annexe. Le groupe de sciences économiques et sociales a travaillé sur ce sujet et tous les aspects sciences humaines et sociales sont désormais intégrés dans le texte. D'autre part, les référents du service connaissance du patrimoine ont travaillé sur les annexes qui portent sur les inventaires et sur les suivis. 144 suivis sont en cours et l'objectif a été de donner du sens à ce qui est réalisé en termes de suivi, pour pouvoir se projeter sur le nouveau territoire du Parc national, maintenir ce qui était essentiel sur les cœurs et avoir des éléments de comparaison entre les cœurs et l'aire d'adhésion.

La présidente note que ce sont des chiffres de 2007 qui sont pris pour la population, or il lui semble que des actualisations via des recensements ont été faites en 2013.

M. Barcelo indique que ces éléments pourront être actualisés avec des chiffres plus récents.

M. Kabouche remercie l'établissement pour ce travail. Il a deux remarques.

D'abord, il demande quel est le nouveau champ d'intervention scientifique du Parc national dans l'aire d'adhésion car il ne le retrouve ni dans les résultats ni dans la projection dans les années à venir.

Ensuite, par rapport aux trajectoires de recherche, par rapport aux enjeux du changement climatique, sur l'érosion littorale, les peuplements faunistique, floristique, il demande comment cela va s'articuler ou est-ce que cela sera organisé dans la stratégie à venir.

M. Barcelo précise que la projection sur le nouveau territoire va se faire essentiellement dans un premier temps via les inventaires et les suivis. L'établissement a besoin de connaissance et d'ailleurs c'est pour cela qu'il a récemment acquis énormément de données de la LPO sur le nouveau territoire. En effet, ce territoire est relativement vierge pour le Parc national, excepté le Cap Lardier et le secteur de Giens. Beaucoup de naturalistes connaissent certainement mieux le nouveau territoire que l'établissement. L'idée est de voir quel était le sens des suivis réalisés par le Parc national sur les îles (cf. annexe 3). Pour chaque suivi, est caractérisé en quoi ce suivi donne une perspective, soit sur le changement climatique, soit sur le côté patrimonial, soit sur les modes de gestion, soit sur l'impact humain (cf. annexe 6). Le document complet n'a pas été transmis car illisible avec un nombre important de colonnes mais il existe. Cela permet de voir sur quels suivis il faut s'attarder de manière

à leur donner du sens à l'échelle du nouveau territoire. L'exercice de réflexion a été fait, il s'agit maintenant de le mettre en pratique. Ce n'est pas sur l'activité 2016 que cela pourra forcément se voir car le travail se met en place mais l'établissement compte sur les appuis qu'il va avoir sur le territoire, et notamment de la LPO, pour avoir les suivis les plus pertinents et coordonnés qui vont donner du sens au nouveau territoire. Par exemple, un travail se fait sur des indicateurs de suivi de certaines espèces, qui se retrouvent sur les plages gérées ou non naturellement, mécanisées ou non mécanisées, que sont le grillon maritime ou de petits myriapodes, des animaux qui sont très discrets. Ces animaux se retrouvent de façon privilégiée sur les plages naturelles ou sur lesquelles les agents du Parc national réalisent un nettoyage manuel. L'intérêt réside maintenant dans le fait de rechercher ces indicateurs qui sont des espèces qui étaient jusqu'à présent peu connues ou qui n'étaient pas suivies et de faire ces suivis à l'échelle de toutes les plages du territoire. Cela permettra de caractériser l'impact soit du nettoyage des plages, soit de l'hyperfréquentation sur ces communautés d'animaux et de donner des informations très intéressantes en termes de modalités de gestion. De bonnes modalités de gestion sur certains territoires tels les cœurs du Parc national pourront être exportées en donnant des indicateurs quantifiés sur le nouveau territoire.

Pour **M. Kabouche**, ce nouveau champ d'investigation n'est pas assez visible dans la stratégie. Dans un document à visée 2022, c'est une chose qu'il aimerait voir c'est à dire ce vers quoi l'établissement veut aller. Si aller vers l'amélioration de la connaissance des plages est un objectif à atteindre, cela devrait être visible dans la stratégie en visant pour 2022, un état de recherche ou de connaissance à travers cela.

M. Barcelo indique que la difficulté effectivement était de partir d'un document inchangé sur le fond, c'est à dire que les idées de l'ancienne stratégie sont toujours présentes. En 2017, la stratégie scientifique a déjà 4 ans donc l'établissement est en phase intermédiaire. La stratégie n'est valable que jusqu'en 2022 donc le choix a été fait de ne pas balayer l'ancienne stratégie pour se lancer sur un nouveau document. Cela représentait trop de travail. Ce qui a été estimé essentiel, c'était plutôt de se mettre en ordre de bataille pour la future stratégie scientifique. C'est à dire que l'établissement va avoir quelques années durant lesquelles il va être en acquisition de connaissance sur le nouveau territoire, en réflexion sur ses anciens suivis - certains seront certainement arrêtés - et il va réorienter cela vers le nouveau territoire. Il est difficile de faire table rase de l'ancienne stratégie. Un ou deux items pourraient être ajoutés mais dans les rapports d'activités annuel, l'observation de cette évolution pourra se faire. La rédaction que souhaite **M. Kabouche** sera celle de la prochaine stratégie scientifique, où l'établissement sera vraiment en capacité de répondre aux enjeux du nouveau territoire au niveau scientifique.

Mme Sejalon, au delà des suivis et des inventaires, se pose la question du rôle du CS et de la stratégie scientifique du PNPC sur l'aire d'adhésion. Elle pense notamment au site des Salins d'Hyères, du Domaine du Rayol même si elle sait que pour l'instant tant que la commune du Rayol-Canadel n'adhérera pas au Parc national, cela est exclu. Elle demande s'il est pertinent de monter des CS sur chacun des sites du Conservatoire du littoral, elle-même n'y est pas favorable car elle pense qu'il y a mieux à mutualiser. Elle demande si le CS du Parc national va se positionner plus qu'avant sur les territoires de l'aire d'adhésion.

M. Boudouresque répond par l'affirmative. Et d'ailleurs, l'exposé d'Alain Barcelo sur la stratégie, au delà de ce qui a été réécrit, on dirait presque reformaté parce que c'est 40% de réécriture sur le rapport qui ont été ajoutées. Cela représente un très gros travail et finalement c'est vrai qu'il aurait peut-être fallu tout réécrire mais ce n'était pas l'objectif. Quoiqu'il en soit, il est clair que, pour le Parc national et pour son CS, le territoire du Parc national, aussi bien au niveau de l'aire maritime adjacente que de l'aire d'adhésion est un nouvel espace dans lequel il faut déployer les recherches. Dans ce qu'il a présenté précédemment à propos de cette grande étude sur les détritiques côtiers, cela préfigurait justement le nouveau territoire du Parc national. En effet, cette étude a été faite sur l'ensemble de l'aire maritime adjacente c'est à dire y compris au devant des communes qui n'ont pas adhéré.

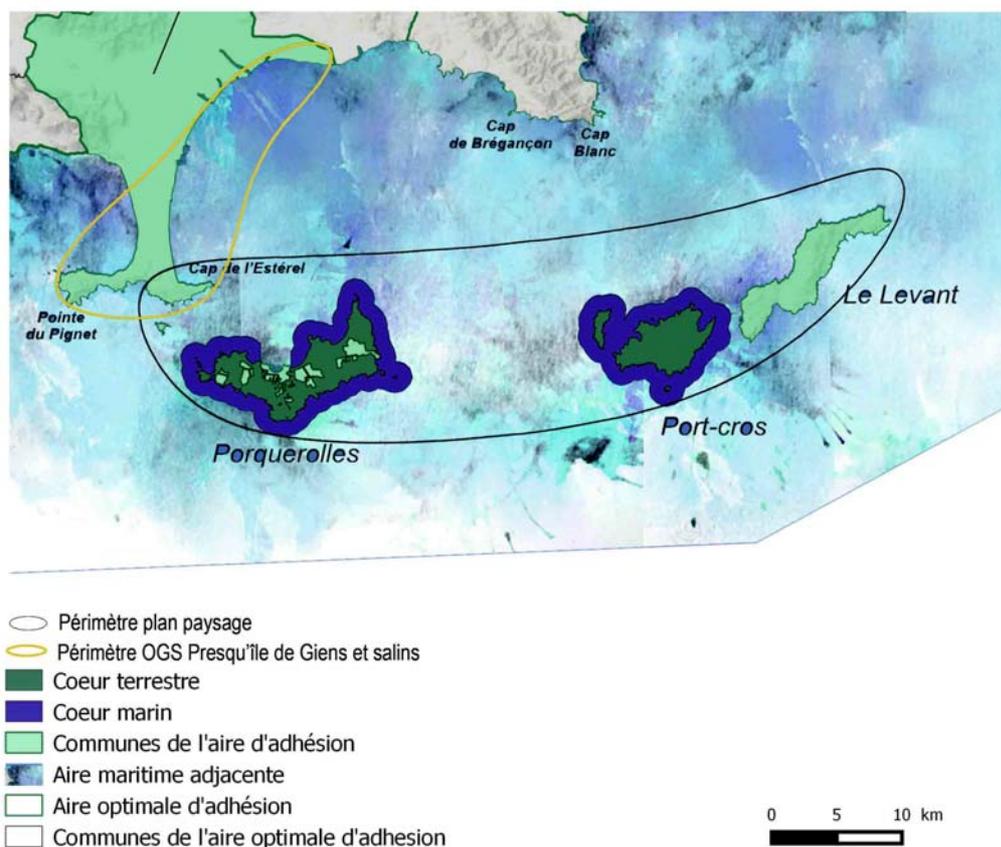
La présidente conclut en indiquant que le compte-rendu d'activité 2017 permettra d'avoir une visibilité sur l'évolution de cette stratégie scientifique et prendra en compte les remarques de **M. Kabouche**.

► **La délibération n°6/17 est approuvée à l'unanimité.**

IX. Appel à projets ministériel 2017 portant sur « les plans de paysage » : candidature du parc national de Port-Cros.

Mme Bonnamy rappelle que lors du dernier conseil d'administration avait été évoqué l'appel à projet lancé par le ministère sur les plans paysage. L'établissement a initialement travaillé avec les communes adhérentes sur l'opportunité d'une candidature sur l'ensemble du territoire du Parc national mais il a été estimé qu'il était prématuré, dans ce calendrier, de répondre sur une proposition à l'échelle de l'ensemble du territoire du PNPC.

Ainsi, en accord avec la commune de Hyères, l'établissement présente une candidature d'un plan paysage sur l'archipel des îles d'Hyères. Ce plan paysage à la fois terrestre et maritime prendra notamment en compte les enjeux de porte d'entrée d'un Parc national, fera l'articulation avec les différents projets existants sur les îles, permettra de travailler également sur le volet paysager de la démarche capacité de charge qui sera présentée par **M. Barcelo** et sur la volonté de révéler l'identité des îles. Ce plan paysage permettra aussi de travailler sur des propositions d'amélioration paysagère, notamment sur des sites qui seront identifiés lors de ce projet. La méthodologie de cette démarche sur les plans paysage est mise en place par le ministère, avec un accent très important sur le volet concertation. Un comité de pilotage sera donc constitué avec les trois présidents des structures CA, CESC et CS, complété des représentants de la commune de Hyères, de la communauté d'agglomération TPM et des services de l'État puisque c'est une démarche mutualisée État et collectivité.



Mme Bill, adjointe au maire de La Garde, rappelle que lors des ateliers de travail avec les quatre autres communes, il avait été indiqué que cet appel à projet intervenait quasiment tous les deux ans donc il leur semblait un peu prématuré, elle parle au nom de toutes les communes, de se lancer dans cette procédure parce que les communes avaient besoin de temps pour se connaître au niveau du territoire. Les cinq communes sont très différentes les unes par rapport aux autres. Répondre à cet appel à projet en 2017, leur semblait vraiment prématuré. Ils avaient souhaité avoir des échanges plus concrets, plus fructueux sur ce qui fait les différences des territoires de façon à créer une dynamique commune et avoir une vision plus précise de ce qu'était un plan paysage. Cette notion reste floue malgré tous les documents qui leur ont été présentés lors de ces trois ateliers de travail. Il avait été aussi demandé par commune une participation financière à hauteur de 20 000€, or elle remarque que dans le nouveau plan de financement, il n'y a plus du tout de participation commune ni de participations de la Région ou d'autres partenaires alors que le Parc national avait indiqué qu'elles se feraient. Tout cela fait que les communes n'ont pas souhaité s'engager immédiatement. Mme Bill pensait que ce plan paysage se ferait malgré cela tous ensemble et main dans la main de façon à donner une cohérence. Elle se demande quel message du partenariat est envoyé aux décideurs avec la dissociation de quatre villes immédiatement après l'adhésion à la charte. Si en 2019 les communes souhaitent candidater à ce plan paysage, elle demande s'il faudra refaire une étude et de nouveau mettre la main à la poche puisque les financeurs à ce moment là seront peut-être un peu réticents à refinancer une deuxième fois une étude sur un territoire complémentaire. La commune de La Garde s'abstiendra sur le vote de cette délibération.

Mme Bonnamy précise que l'expérience de ce plan paysage permettra aux communes d'apprécier d'avantage la démarche et l'opportunité d'un tel projet. Puisque le conseil d'administration reste l'instance de décision, ce projet sera présenté régulièrement en séance tout au long de l'avancement. Cela permettra aux communes de suivre le plan paysage et de savoir si elles souhaiteront ultérieurement se lancer dans cette démarche.

L'établissement n'a pas de volonté d'écarter les communes, bien au contraire. Il s'agit d'une opportunité pour le Parc national de travailler sur les îles de Hyères, cœurs de parc national, avec l'accord de la commune de Hyères.

M. Giran revient sur l'intervention de Mme Bill et notamment sur le fait que les communes sont très différentes. Dans la démarche qui est reconnue, il y a une unité que l'on connaît, c'est l'archipel. En revanche, il lui apparaissait opportun, comme il l'a d'ailleurs dit à Mme Bonnamy, que soit identifié avant un plan paysage, ce qui fait l'éventuelle unité ou l'éventuelle complémentarité des différentes villes qui font ce territoire. Entre La Croix-Valmer et La Garde, il y a des différences qui sont évidentes mais c'est la recherche d'une relative unité, d'une complémentarité qui doit être préalable à un plan paysage. Ce n'est pas un paysage évident même si la mer est le point commun, encore qu'à La Garde, c'est plus limité. **M. Giran** appelle de ses vœux qu'il y ait une réflexion préalable entre les cinq communes et le Parc national, en commission d'étude, ou pourquoi pas le CESC élargi aux communes, pour se poser la question de ce qui fait l'unité territoriale, paysagère de ce Parc national pour ensuite faire un plan paysage. **M. Giran** se félicite de l'adhésion de la commune de La Garde mais il y a un défi qui est d'autant plus grand avec les discontinuités de territoire. Cette réflexion préalable lui paraît nécessaire avant qu'un plan paysage ne soit établi sur l'ensemble du territoire.

La présidente précise que le diagnostic préalable est inclus dans le plan paysage et définira ce qui est commun et ce qui est différent.

Mme Bill souhaite justement axer la réflexion pour trouver des pistes communes sur les cinq communes puisque elles sont justement très différentes les unes des autres et de savoir quel était le fil commun, de façon à donner de la cohérence, qui pouvait les réunir sur un plan paysage, même si dans le cadre de ce plan paysage les différences peuvent être affirmées.

La présidente indique que cette réflexion fait partie intégrante du plan paysage lors de sa première phase de diagnostic.

Mme Bonnamy rappelle que le plan paysage suit une méthodologie précise dont la question du diagnostic. Le travail consiste dans un premier temps à faire un recueil des données existantes, à partir des PLU, des SCoT, des différentes analyses paysagères que les communes ont pu faire sur leur propre territoire, des démarches telles que l'opération grand site, etc. Ensuite le plan paysage est décliné avec des opérations vraiment plus particulières sur des sites identifiés ensemble.

La présidente pose la question à savoir s'il ne faudrait pas attendre les communes manquantes pour pouvoir réfléchir au niveau de l'ensemble du littoral.

La directrice par intérim indique que ce n'est pas le choix qui a été fait à la suite des trois ateliers qui se sont réunis. La commune de Hyères est demanderesse aux côtés du Parc national pour lancer ce plan paysage sur les îles. Cela formera le socle d'une réflexion qui sera plus globale, plus tard, si d'aventure un nouvel appel à projet est proposé dans les trois ans mais il n'y a pas de certitude de financement d'un tel projet après les échéances prochaines notamment. Il y a une volonté de travail commun entre le Parc national et la commune de Hyères sur le socle que sont les cœurs et la vision du littoral en face. L'établissement a saisi l'opportunité de financement qui permet de faire un diagnostic qui servira ensuite collectivement sur l'ensemble du territoire.

Pour **M. Giran**, la commune de La Garde a adhéré parce que la définition de l'aire d'adhésion, de mémoire, était d'où on voit la mer et où on est vu de la mer. Une fois que cela est dit, l'identité mérite d'être approfondie. Il s'agit d'un appel à projet auquel l'établissement et la commune essaye de répondre de façon cohérente et l'archipel est une cohérence.

M. Giran aimerait que le Parc national lance une étude interne pour savoir quel est le sens, quel est l'esprit d'adhésion des communes, quelle est la nature du parc national de Port-Cros aujourd'hui.

Le même défi se tient au niveau de l'étude communautaire qui vient d'être conduite en matière de tourisme. Un EPIC communautaire regroupe les 12 communes de l'agglomération dont on peut se demander si parfois entre le Revest et Hyères il y a beaucoup de lien. Le travail à suivre est d'essayer d'établir des visions transversales pour avoir quelque chose à se raccrocher comme par exemple un circuit des monuments historiques, un circuit des plages ou un circuit des îles, etc. Est-ce que c'est la biodiversité qui va rapprocher ou est-ce que c'est autre chose ? Mais véritablement, cette nouvelle mouture du Parc national tiendra et tiendra bien et même attirera si une étude trouve cette identité. Il faut trouver des choses, deux ou trois repères pour conforter les communes sur le bien fondé, il en est convaincu, de leur adhésion.

La présidente rappelle que toute une partie de l'analyse de ce qui rapproche les communes de ce territoire a été faite lors de la définition même de l'aire optimale d'adhésion. L'idée de le rendre lisible, de faire un focus sur ces éléments serait important.

M. Prodromidès apporte un témoignage. La semaine passée, il a participé à des ateliers de Small Island Organisation, l'association Îles durable qui a été rebaptisée avec un nom international et dans laquelle les îles d'Hyères sont inscrites et à laquelle la commune d'Hyères a adhéré. Sachant le plan paysage d'actualité et sachant que le PNCa l'avait réalisé, il a pu les interroger, notamment Didier Réault, président du PNCa et adjoint à l'environnement ainsi que la chef de service environnement de la ville de Marseille. Ils ont particulièrement insisté sur la méthode de concertation qui a présidé à l'élaboration du plan paysage des Calanques associant le PNCa, la commune de Marseille, les habitants, les associations, etc. Cela a certainement servi à rattraper le défaut de concertation préalable lors de l'élaboration de la charte. De leur témoignage, cela a été un succès dans la méthode de concertation et donc d'appropriation de ce plan paysage.

Mme Bellan-Santini rappelle son intervention lors du précédent conseil d'administration sur le plan paysage, où elle avait tenté de transmettre l'expérience du PNCa. Le problème qu'ils avaient rencontré résidait dans la périurbanité du PNCa donc il fallait introduire la grande métropole. Le PNCa est parti de l'ensemble des concertations qui avaient été faites pour la création du Parc national et du caractère du parc.

Mme Bellan-Santini craint qu'avec un plan paysage centré sur l'archipel, le parc national de Port-Cros ne retombe dans l'ancien parc et qu'il perde de vue l'avantage qu'il y a eu à s'ouvrir. La concertation permettra de trouver ce que toutes les communes de ce territoire ont en commun à partir de la définition du caractère du parc.

Pour **M. Giran**, le parc national de Port-Cros est un cas très particulier comparativement aux autres parcs qui ont une unité naturelle avec la barre des Écrins, les plaines des Cévennes, la forêt amazonienne en Guyane, les cirques de la Réunion etc. Quand le parc national de Port-Cros va sur le continent, c'est plus compliqué. Sur le territoire du PNPC, il y a un effort complémentaire à faire parce que l'unité paysagère n'apparaît pas comme une évidence absolue. **M. Giran** croit que cet effort doit être fait au préalable du lancement d'un plan paysage. Il s'agit là d'un défi parce qu'il faut réussir ce pari pour démontrer que l'on n'a pas fait n'importe quoi.

► **La délibération n°18/17 est approuvée à l'unanimité moins trois abstentions (Mmes Jonet et Bill-Arnaud, M. de Cabarrus).**

X. Information sur le lancement de la démarche sur la capacité de charge.

M. Barcelo présente la démarche capacité de charge et conservation du caractère.

L'établissement travaille depuis plus de 15 ans sur les questions de fréquentation sur les îles. L'observatoire Bount'île a été arrêté pour changer de thématique et ne pas se cantonner à compter des personnes mais essayer de voir de quelle manière la question de la capacité de charge pouvait être mieux abordée. Depuis 2015 et notamment grâce au travail qui a été réalisé sur la charte, cette thématique est arrivée sur le devant de la scène. Au niveau scientifique le travail a sérieusement débuté fin 2015, puis pendant toute l'année 2016, avec notamment deux grandes réunions qui ont rassemblé plus d'une vingtaine d'universitaires. Aujourd'hui l'établissement recherche des financements.

La fréquentation est assez bien connue avec des pics au milieu d'été, au printemps, sa fréquence hebdomadaire, bien sûr l'économie touristique dominante, des aspects terrestres et marins qui sont assez différents avec leur propre trajectoire, et puis des interactions entre les aspects écologiques, paysager, humain.

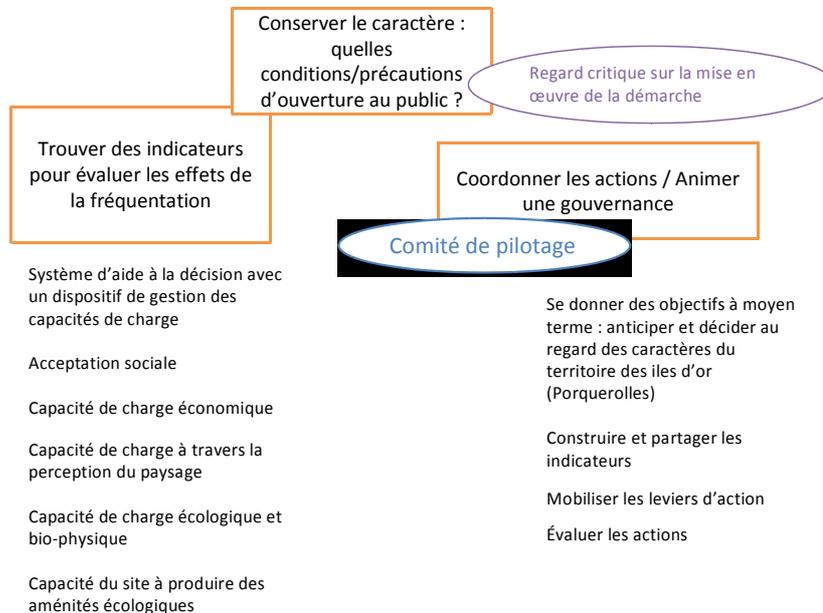
Le Parc national, en termes de gestion des côtes, a une gestion au fil de l'eau. L'idée est d'arriver à progresser sur les modalités de gestion en essayant d'être beaucoup plus en amont, c'est là l'intérêt d'être sur ce nouveau territoire qui déborde très largement des côtes.

Pour aborder des problèmes de capacité de charge, travailler sur des impacts biologiques, c'est assez difficile. Cela peut se faire en mer avec l'herbier de posidonie par exemple avec des impacts assez binaire entre la pression de charge et l'état de l'herbier. C'est beaucoup plus compliqué à terre où les bons indicateurs sont difficiles à trouver. C'est pourquoi, la bonne entrée est certainement de travailler sur le caractère du parc. Le caractère est un document qui a été beaucoup travaillé dans le cadre de la charte, qui a été acté par tous. Alors même si cette notion est très subjective, l'intérêt est qu'elle porte sur l'aspect humain puisque ce caractère est modelé par l'Homme avec des interférences avec le milieu. L'idée est d'arriver à conserver ce caractère des îles, des côtes, en essayant d'avoir en adéquation une charge touristique qui soit adaptée. Il y a donc une dialectique entre la conservation et la fréquentation. Le travail peut se faire sur des aspects scientifiques, écologiques, paysagers. Le travail a aussi commencé sur la capacité de charge économique, en sociologie, en gestion et autre. Travailler sur la conservation du caractère et la capacité de charge implique forcément de ne pas être à l'échelle des îles mais à l'échelle de l'aire maritime adjacente et de l'aire d'adhésion. Cette démarche impacte des acteurs publics et privés c'est pourquoi il est nécessaire que tous travaillent ensemble. Le travail doit se faire à la fois sur les comportements collectifs tout en prenant en compte des réactions individuelles, ce qui rend la démarche assez complexe. Et pour raccrocher cela au niveau scientifique, la contrainte est de travailler par des indicateurs qui vont permettre de voir les tendances et les évolutions. Aussi, il faut mettre en place une démarche de gouvernance, ensemble.

La démarche capacité de charge sera globale et devra intégrer :

1. des espaces imbriqués,
2. la connaissance partielle et évolutive et les incertitudes
3. un processus décisionnel « complexe », une volonté de résultats tangibles
4. les dynamiques temporelles

M. Barcelo présente le schéma théorique suivant :



L'idée est de conserver le caractère des cœurs, en lien avec les conditions/les précautions d'ouverture au public. Ce qui est au centre est la démarche gouvernance. L'objet de cette gouvernance sera de travailler sur une appropriation par les acteurs de cette gouvernance. Ce groupe va travailler ensemble pendant un ou deux ans sur tous ces éléments, va s'approprier des résultats qui vont être issus des recherches scientifiques et de tout l'accompagnement des scientifiques (partie de gauche). De nombreuses équipes sont associées à l'établissement, que ce soit en acceptation sociale, en capacité de charge économique, en perception notamment des paysages, en capacité de charge écologique, etc. Charlotte Michel travaillera aux côtés de l'établissement sur l'aspect gouvernance et accompagnera la démarche pendant tout le processus décisionnaire. Le Parc national passe également un contrat avec Vincent Vlès, universitaire de Toulouse, qui travaille sur un tableau de bord de suivi de la capacité de charge. M. Vlès a d'ores et déjà travaillé sur ce sujet et a l'habitude de mettre en place ces démarches sur les grands sites. Ici, la bascule va se faire sur les cœurs de Parc national ce qui est un peu différent. Ce groupe gouvernance va donc avoir pour ambition de rapidement s'approprier des concepts, de partager des objectifs ensemble, il va travailler selon la méthode dite des scénarios c'est à dire envisager le meilleur, le pire, les potentiels théoriques et pratiques et dans un délai d'un an, essayer de trouver des consensus et des méthodes, des propositions d'actions pour permettre de rentrer directement dans des aspects opérationnels. La gouvernance serait composée d'une part d'un comité de pilotage qui est le même que celui que Laurence Bonnamy a présenté précédemment sur le plan paysage. Et d'autre part d'un groupe de travail qui se réunira quatre fois, au minimum dans l'année pour travailler sur la méthode des scénarios et qui sera constitué des personnes intéressées par la démarche et qui souhaitent aller de l'avant et améliorer la situation que l'on voit aujourd'hui.

La présidente demande à **M. Boudouresque** s'il veut préciser quelque chose et notamment que pour la définition de la capacité de charge il faut intégrer toutes les composantes, y compris sociologique, et pas uniquement le milieu naturel.

M. Boudouresque confirme que c'est bien une vision beaucoup plus large de la capacité de charge que ce qui avait été fait jusqu'à présent avec soit l'approche uniquement écologique, très difficile, soit l'approche uniquement quantitative par la fréquentation. Avec la démarche sur la capacité de charge, il y a un passage vers une dimension supérieure, c'est à dire quelque chose de beaucoup plus intégré, avec en particulier, cette notion ultime finalement de caractère du parc et qui est probablement la grande idée et la porte de sortie de toute cette démarche qui, il l'espère sera couronnée de succès. Si c'est le cas, le PNPC une fois de plus, serait un précurseur dans des problématiques qui ensuite seront reprises ailleurs ou dont les résultats seront exportés.

Mme Cananzi indique que ce sujet est très important notamment pour le milieu économique local, des îles en particulier et même du territoire mais cela ne concerne effectivement que les îles. Aujourd'hui, cette démarche est expliquée aux commerçants, aux habitants et aux personnes qui travaillent sur l'île de Porquerolles et elle est parfaitement acceptée. Pour l'instant, **Mme Cananzi** a eu des retours plutôt positifs. Il y a une attente et donc pas de blocage. Il est important de le faire savoir au niveau du conseil d'administration. Les îles sont favorables à cette démarche.

Pour **M. Deli**, il manque dans le schéma de gouvernance, les représentants des sports de nature qu'il ne faut pas oublier car il y a un engouement sportif considérable sur le territoire et ils font aussi partie de cette valorisation économique et sociale et bien sûr des effets environnementaux. De même pour la gouvernance, il manquerait le représentant de l'ensemble des sports de nature.

La présidente note cette proposition dans la composition du groupe de travail.

M. Seemuller est favorable à cette démarche. Il demande pourquoi les conseils existants que sont le CESC, le CS et le CA ne sont pas saisis du fruit de l'étude et pourquoi la nécessité d'introduire de nouvelles structures (COPIL, groupes de travail) lorsque l'on y trouve l'essentiel des partenaires et des acteurs intéressés par cette question majeure de savoir quelle est la capacité de soutenir un public toujours croissant. Et il s'interroge d'autant plus qu'il va y avoir aussi la constitution du conseil des îles.

M. Barcelo précise que l'établissement va mettre en place des études qui vont permettre d'accompagner une démarche et que pour cette démarche, on a besoin d'un certain nombre d'acteurs qui sont représentés dans le comité de pilotage et dans le groupe de travail. Un focus va être fait sur Porquerolles dans un premier temps. Ainsi, l'établissement va acquérir de l'expérience sur Porquerolles et va ensuite essayer progressivement d'exporter ses compétences sur Port-Cros.

La présidente précise que l'établissement n'est pas en pleine crise de réunionite aiguë. Il s'agit en général des mêmes acteurs sur les différentes thématiques. Il faudra veiller, dans la mesure du possible, à grouper les réunions aussi pour ne pas créer un mille-feuille. Elle demande à la direction de proposer un plan de gestion pour cadrer tout cela.

La directrice par intérim confirme que l'établissement en a pleinement conscience d'autant plus que derrière il y a aussi les équipes du Parc national qui doivent animer tout cela donc elles ne pourront pas non plus être partout tout le temps. C'est pour cela, comme cela a été expliqué, que les compositions des COPIL du plan paysage et de la capacité de charge sont les mêmes sachant qu'ils ne seront pas forcément sur des pas de temps identiques et sur des rythmes de réunion identiques. Pour autant, **la directrice par intérim** rappelle le vote du programme triennal d'actions en fin d'année dernière. Effectivement c'est un programme qui est très ambitieux mais il faut conserver un engagement collectif sur la réalisation de ce PTA. Cela passe cette année par le lancement d'un certain nombre d'actions qui se dérouleront, certaines uniquement en 2017 et d'autres s'étaleront sur la période du triennal.

Pour **la présidente**, il faudra une communication très précise du Parc national auprès des habitants pour savoir qui fait quoi, comment on s'organise, et quel est l'objectif poursuivi.

M. Legrigeois confirme tout l'intérêt porté par la DREAL sur cette étude de capacité de charge et son engagement à participer aux instances de pilotage. Cela rejoint aussi l'ensemble des préoccupations, de faire en sorte que toute cette démarche s'inscrive bien en synergie avec des réflexions existantes telles l'OGS pour que chacune s'autoalimente et ainsi éviter des démarches parallèles qui s'ignorerait.

M. de Cabarrus est très satisfait de la démarche capacité de charge qui vise à réduire la période de charge et à lisser la fréquentation des îles en avant et en arrière saison. Ce sont des enjeux très importants. Il félicite le Parc national et l'en remercie.

M. de Cabarrus rappelle qu'un travail avait été fait il y a quelques années avec Céline Maurer afin d'essayer d'avoir l'engagement des transporteurs de ne pas trop augmenter et doubler les rotations de bateaux sur les quelques jours des pics de fréquentation parce que c'est cela aussi qu'il faut essayer d'écrêter donc il demande si ce travail sera repris dans cette réflexion.

M. Barcelo confirme que cet échec est la raison pour laquelle une gouvernance est mise en place. Les compagnies maritimes avaient effectivement signées la charte des transporteurs pour proposer un limitation du nombre de rotations sur les jours de très forte fréquentation mais le contexte de l'époque a fait échouer cette mesure. Il s'agit bien d'une démarche d'appropriation de ces concepts, de ces contenus, de manière à ce que tout le monde trouve la solution qui satisfasse non pas à l'unanimité mais à la majorité. A partir du moment où cette réflexion a été menée et qu'a été trouvée une panoplie de pistes, il faudra passer dans les faits via un calendrier et des actions précises. Le fait d'avoir un comité de pilotage avec la commune de Hyères qui est au cœur de la décision, TPM également qui est essentiel puisqu'il dispose d'énormément de leviers pour gérer ses questions de capacité de charge, les services de l'État et bien sûr les compagnies maritimes au cœur du processus (TLV). Les décisions d'aller en ce sens seront prises ensemble.

M. Barcelo informe que le premier atelier est calé le 6 avril à Porquerolles.

XI. Information sur la constitution du conseil des îles.

M. Prodromidès ne voudrait pas anticiper car le conseil des îles va se créer mais il n'a pas été saisi de la capacité de charge nominativement même si les membres du CESC participent déjà à cette démarche.

Simplement, il s'agit de formaliser une expérience faite lors des ateliers d'élaboration de la charte. En effet, la discussion entre le Parc national et les membres du CESC, les adjoints spéciaux, la mairie voire des représentants des collectivités comme TPM, a fait naître assez spontanément l'idée qu'il fallait créer une sorte de structure, sans trop la visser, sans trop en faire un « machin » comme on a l'habitude de dire, pour la bonne communication entre les trois îles, vis à vis du Parc national, vis à vis de la commune d'Hyères et il propose d'ajouter TPM vu les compétences qui lui sont maintenant dévolues. **M. Prodromidès** rappelle qu'il ne s'agit aucunement d'un organisme de pouvoir ni d'un organisme décisionnel. Le conseil des îles facilitera simplement la communication, l'information des îliens auprès du Parc national ou de la commune et inversement des habitants au Parc national et à la commune. Il est ainsi proposé d'associer à une partie un peu plus réduite du CESC des deux collègues de Port-Cros/Le Levant et de Porquerolles, les chefs de secteur des deux îles, la direction du Parc national ainsi que la mairie d'Hyères en la personne d'Édith Audibert, qui représente les trois îles et si monsieur le maire leur fait l'honneur de venir, il en serait évidemment honoré mais selon ses disponibilités. Il s'agit de simplement mettre en forme l'expérience et l'habitude et puis surtout cela peut à la fois développer des initiatives dans cet esprit positif et en même temps éviter parfois ce qui peut arriver sur les îles, la mauvaise compréhension de décisions administratives, en anticipant des mouvements qui pourraient s'y opposer. Ce sont là les buts et missions du conseil des îles.

La présidente demande à ce que **M. Prodromidès** explique pourquoi toutes ces missions ne peuvent pas être prises en charge par le CESC et pourquoi il faut faire un « best-off » du CESC pour en faire un conseil des îles, quelle est la différence entre les deux.

M. Prodromidès précise que le conseil des îles n'est pas un best-off du CESC. Sa composition est ouverte en fonction des sujets qui seront évoqués aux membres du CESC mais surtout la mairie d'Hyères est directement associée, de façon à avoir une communication plus directe avec la mairie et le Parc national (direction et chefs de secteur). C'est ce qui lui semble important pour la vie des îles en continuité.

Pour **M. Giran**, il s'agit d'un CIL des îles.

M. Prodromidès affirme que non mais que ce conseil des îles peut éviter un blocage des navettes en 2015 à Porquerolles pour cause de conflit latent avec les habitants, comme cela fut le cas le 31 décembre 2016 vis à vis de la mairie de Hyères.

M. Prodromidès est vraiment pour améliorer la communication, la fluidifier et ainsi éviter parfois des crispations complètement infondées. Le but est de porter une énergie positive. Il indique avoir participé au dernier conseil de développement de TPM, dont il fait partie. Il a été interrogé par exemple sur les conditions d'assainissement dans les trois îles. Le fait de mieux connaître les deux autres îles via le travail avec le Parc national et la mairie, lui a permis de répondre, et aussi d'imaginer avec l'association Small Island Organisation, la recherche de financements notamment via l'agence de l'eau. Ce sont des choses concrètes comme celle-ci où en associant les trois îles, à la fois dans leurs problèmes communs et dans leurs différences, des solutions peuvent être trouvées plus rapidement à partir du moment où les gens se parlent, se réunissent et ont des idées et des compétences.

M. Giran souhaiterait que ce soit vraiment le président du CESC qui pilote l'opération et que ce ne soit pas trois CIL qui s'additionnent. Le risque peut exister, d'autant plus que les sujets évoqués sont des sujets de vie quotidienne qui ne seront pas toujours de la responsabilité du Parc national, certains sujets relevant de la commune. Bien sur le Parc national est un partenaire mais il n'est pas au cœur du processus.

M. Prodromidès souligne le fait que sur les îles la vie quotidienne est touchée à la fois par des sujets relevant de la commune et du Parc national. Il fait la promesse au député-maire qu'il pilotera le conseil des îles.

M. Seemuller partage l'avis du député-maire mais insiste simplement sur la dimension de l'insularité. Pour ceux qui n'ont jamais vécu dans les îles et qui aimeraient y vivre, il les invite, c'est un champ psychologique et de problématique très particulier. Il salue l'action qu'il mène avec Édith Audibert puisqu'ils se voient très prochainement avec Le Levant pour traiter des problèmes qui sont spécifiques, dans lequel le Parc national est un acteur majeur. La création de ce conseil des îles est à prendre sous son aspect très positif des termes c'est à dire comment sortir finalement d'une forme d'isolement et de problèmes que les îliens ont ensemble et dont on ne parle pas assez. Il ne s'agit pas de créer une énième structure, ce n'est pas cela la question puisque ce dialogue existe déjà. Simplement le fait de le structurer va peut-être dans le sens de la rencontre des petites îles durables dans le monde entier. Les petites îles fourmillent d'idées et d'initiatives à condition qu'elles intègrent bien à la fois des problématiques des îles et des capacités. Ces trois îles ont nécessité de travailler ensemble et il salue cette initiative, bien entendu sous l'autorité de M. le Maire.

M. Bergère indique que les personnels du Parc national tiennent à ce que ce conseil des îles soit vraiment une émanation du CESC, une force de proposition mais sans créer un rouage supplémentaire pour faire de la gestion du quotidien en direct. Les membres du conseil des îles sont là pour donner des idées, pour échanger mais pas pour gérer en direct un secteur du Parc national.

XII. Examen des questions budgétaires

XII.1 Approbation du compte financier de l'exercice 2016 de l'établissement parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Mme Gaschot a été l'agente comptable du Parc national de Port-Cros de 2014 jusqu'à la fin de l'année 2016. Suite à la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, le 1er janvier 2017, et conformément au décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence Française pour la Biodiversité et aux dispositions de l'article R331-42-1 du code de l'environnement, l'ancienne agence comptable de Parcs Nationaux de France est devenue le « groupement comptable des Parcs Nationaux » placé sous l'autorité de l'agente comptable de l'Agence Française pour la Biodiversité, Madame Chantal Bouteille, dont Mme Astride Gaschot est la fondée de pouvoir. Mme Gaschot continue donc de s'occuper du parc national de Port-Cros.

Elle présente le compte financier de l'exercice 2016 pour lequel plusieurs propositions de vote se feront sur la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation du fonds de roulement.

En liminaire, elle rappelle que 2016 est la première année d'application de la réforme de gestion budgétaire comptable et financier (GBCP) qui sépare la vision exclusivement comptable de la vision exclusivement budgétaire. Elle va s'attacher à présenter essentiellement les résultats comptables.

Mme Gaschot informe que l'agence comptable a changé de système d'information et financière avec un nouveau logiciel (progiciel financier AGE 12). Beaucoup de plâtres ont été essuyés et aujourd'hui les données comptables, en comptabilité générale, sont fiables mais d'autres le sont un peu moins comme les données budgétaires (le solde budgétaire).

Pour ce qui est du résultat patrimonial, l'évolution est à la baisse puisque le résultat comptable est passé de 618 000€ à 72 000€ en fin d'année 2016. Elle expliquera cette baisse importante.

Évolutions des dépenses de 2016

Données en milliers d'€ et évolution	2016	Variation 2015/2016
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	9 275,57	+5,51 %
Charges d'exploitation	9 275,57	+5,51 %
Achats de marchandises	2 226,56	+27,19 %
Charges de personnel	5 066,75	+1,51 %
Autres charges et Charges d'intervention	1 023,15	+98,10 %
Amortissements et provisions	959,10	-37,42 %

Il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement : +5,51% due principalement au changement de logiciel. Les opérations de fin d'année 2015, notamment les charges à payer n'ont pas été dénouées jusqu'au bout et sont venues impacter l'exercice 2016. Cette bascule de logiciel a également nécessité une clôture anticipée de l'exercice 2015, augmentant en conséquence les restes à payer en fonctionnement qui, basculés sur l'exercice 2016, ont augmenté les dépenses constatées en 2016. Enfin, il y a eu des travaux de refacturation de personnel du CBNMed. Les dépenses de personnel sont restées relativement stables, avec une augmentation de 1,51%, résultat de mesures catégorielles normales.

Néanmoins sur les autres charges (+98 %), il y a eu une forte progression due à l'annulation de titres antérieurs (créances) suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel conclu le 5 décembre 2015 entre la SCEA Domaine de La Courtade représentée par M. Laurent Vidal, la SCEA La Courtade Porquerolles représentée par M. Edouard Carmignac, l'Etat représenté par le directeur de la DDFIP du Var et le Parc national de Port-Cros représenté par son directeur, clôturant de ce fait une partie du « contentieux viticulteurs ».

Recettes de fonctionnement 2016

Données en Milliers d'€ et évolution	2016	Variation 2015/2016
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 348,43	-0,65%
Produits d'exploitation	9 348,41	-0,65 %
Subventions d'exploitation	6 492,26	-7,32 %
Produits d'activités	1 527,42	27,05 %
Reprises provisions et financements rattachés à des actifs	1 328,72	10,53 %

En parallèle, les recettes de fonctionnement sont restées stable avec une toute petite baisse. La dotation de l'État qui représente environ 81% des subventions du Parc national connaît une perte de 7,32% par rapport à l'année dernière. **Mme Gaschot** indique que jusqu'à présent toutes les subventions étaient systématiquement comptabilisées selon les droits constatés. A partir de cette année, une application beaucoup plus stricte de l'instruction commune a été défini, c'est à dire qu'il faut comptabiliser les subventions à l'avancement des travaux. Si deux millions d'euros sont attribués et que les travaux sont subventionnable à hauteur de 100 000€, est comptabilisée la part qui revient par rapport aux travaux qui ont été effectivement réalisés. Ainsi, est constatée une baisse des aides effectivement comptabilisées.

En résumé, les recettes ne bougent pas trop, les charges ont augmenté, ce qui explique la baisse du compte de résultat. Il s'agit là du rapport consolidé du Parc national c'est à dire le Parc national et le CBNMed. Pour le Parc national seul, le résultat est de +295 000€, alors que le CBNMed est en déficit de 223 000€.

La capacité d'autofinancement est la capacité de l'établissement à autofinancer ses travaux d'investissement sur ses propres ressources de fonctionnement. Cette CAF étant négative, il existe une insuffisance d'autofinancement de 304 000€. L'année dernière, pour mémoire, elle était positive à 873 550€. Pour séparer les chiffres des deux budgets, l'insuffisance d'autofinancement du CBNMed s'élève à 208 260 € et celle du Parc national s'élève est à 96 500 €.

Le Fonds de Roulement au 31/12/15 était à plus de 3 500 000€. Au 31/12/16, il se situe à 3 341 000€, ce qui traduit une variation à la baisse. 193 000€ ont été consommés sur ce Fonds de Roulement, conséquence de la variation négative de l'exercice du CBNMed (- 217 190€ entre 2015 et 2016). Cette différence s'explique en raison de la baisse relativement importante de la CAF par rapport au résultat comptable lié principalement à la comptabilisation en droit constaté des subventions du CBNMed. Cela étant, le Fonds de Roulement est confortable avec 237 jours de fonctionnement.

Le Besoin en Fonds de Roulement de 2016 représente ce dont l'établissement a besoin de mobiliser pour faire face aux distorsions de trésorerie. Quand une créance n'est pas encore rentrée, il faut que l'établissement avance les fonds en trésorerie. Ces créances sont en baisse car un certain nombre de titres ont été annulés à hauteur de 928 000€. Il reste encore des créances importantes puisque, des subventions d'investissement et des subventions de fonctionnement à hauteur d'1 000 000€ restent non encaissées à ce jour.

Les dettes sont en augmentation puisque cette année les charges à payer 2016 ont été constatées en fin d'exercice tout à fait normalement. Ont aussi été constatées des dettes de personnel pour les congés payés ainsi que les cotisations puisque traditionnellement les cotisations fiscales et sociales sont payées en janvier. Les « créances » moins les « dettes » engendrent un Besoin en Fonds de Roulement qui a également diminué puisque il n'est plus qu'à 735 394€.

Enfin, le « Fonds de Roulement » moins le « Besoin en Fonds de Roulement », donne le niveau de la « Trésorerie », c'est-à-dire ce que détient l'établissement sur son compte en banque au 31/12/2016 et dont le montant s'élève à 2 506 124€. La trésorerie a donc augmenté de 542 000€ par rapport au 31/12/2015. Néanmoins, il ne s'agit que d'une photographie à la date du 31/12/16 et ce solde varie tout au long de l'année.

M. Dehlinger précise que dans le budget consolidé sont regroupés le budget du Parc national de Por-Cros et celui du CBNMed.

En ce qui concerne la nature des charges sur les 9 275 000€, 82% concernent le PNPC. Sur les recettes, les 9 348 000€ constatées, 84% concernent le PNPC. La différence est donc pour le CBNMed.

Le résultat de l'exploitation de 73 000€ est un résultat qui est en fait excédentaire de 296 000€ pour le PNPC et déficitaire de 223 000€ pour le CBNMed. Comme l'explique **Mme Gaschot**, le nouveau système de droit constaté entré en vigueur au 01/01/16, implique que près de 250 000€ d'opérations inscrites au budget 2016 du CBNMed, opérations pour lesquelles les travaux sont actuellement en cours, seront facturées sur l'exercice 2017 avec une émission des titres de recette sur 2017. Pour ce qui concerne la CAF de 305 000€, là aussi le CBNMed est déficitaire et pour les mêmes raisons. Cela a un impact également sur la variation du Fonds de Roulement ; le CBNMed tire cette variation vers le bas alors que celle du PNPC est légèrement excédentaire.

Mme Ammiratti signale, sans remettre en cause la soutenabilité budgétaire, qu'il y a pour la première fois un dépassement de l'enveloppe de masse salariale d'environ 28 000€ et demande s'il y a une explication.

M. Dehlinger explique qu'il y a effectivement 28 000€ sur le PNPC. Sur le consolidé, ce chiffre descend à 17 000€ soit 0,3% du budget. Le nouveau système de logiciel comptable a connu quelques désagréments en ce début d'année et a rendu difficile l'obtention des documents budgétaires.

M. Dehlinger explique ce chiffre par un problème technique du logiciel car en matière de contrôle de la masse salariale, il existe des garde fous techniques inhérents au logiciel et des garde fous inhérents au contrôle interne. Tout d'abord, dans le logiciel, l'enveloppe de personnel se bloque en AE/CP dès l'atteinte du seuil maximal. Ensuite, des extractions mensuelles des coûts chargés des agents sont réalisées chaque mois. Une synthèse sur Excel est réalisée et envoyée régulièrement au contrôleur financier. Dans le cadre de ces contrôles, il n'a pas été constaté de dépassement en exécuté sur l'exercice 2016, d'où la conclusion d'un problème technique.

Mme Gaschot rajoute ne pas être sûre qu'il y ait un dépassement car suite à des mises à jour, des recalculs par le logiciel, les chiffres étaient différents d'un jour à l'autre tantôt avec un dépassement, tantôt sans dépassement au niveau du solde budgétaire. La Cour des comptes soulèvera sans doute cette objection mais il a fallu tirer un document pour le soumettre en séance du conseil d'administration. Les autres chiffres (variation de trésorerie, fonds de roulement, trésorerie, résultat patrimonial) sont certifiés car les mêmes résultats ont été obtenus par l'agente comptable via un calcul par le bilan et confirmé par la société SNEG, l'éditeur informatique. Cela permet de valider le compte financier, indépendamment des difficultés de logiciel.

Mme Lochon souhaite rassurer les administrateurs concernant le budget du CBNMed et la différence dans les calculs de droit constaté. Les collectivités ont effectués beaucoup de virements fin décembre. Cela fait suite aux renouvellements des conseils régionaux et conseils départementaux, les commissions permanentes ont été décalées et les ordres de virements réalisés fin décembre 2016 ont impacté en trésorerie le compte au trésor de l'établissement début janvier 2017. Ils n'ont donc pas pu être comptabilisés dans l'année 2016. De la même façon, les fonds FEDER ont été versés avec un peu de retard puisque le CBNMed a eu récemment un versement de 118 000€. Les programmes FEDER sont souvent payés avec deux ans de retard.

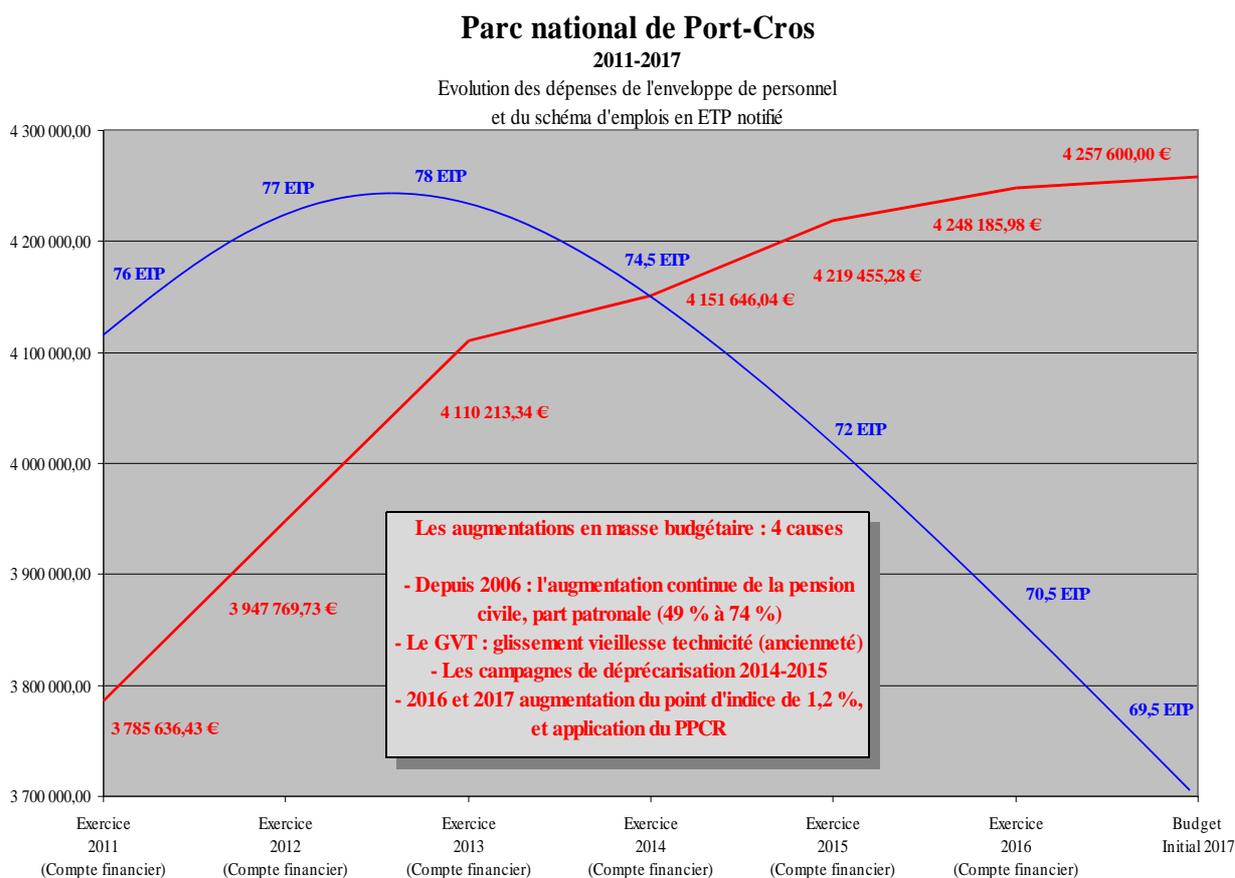
La présidente propose d'approuver les résultats **avec réserve concernant les données relatives aux AE/CP et par conséquent le solde budgétaire** (autorisations d'engagement, crédits de paiement, solde budgétaire excédentaire).

M. Bergère comprend les problèmes techniques mais s'abstient pour manque de visibilité en amont car le budget aurait du être présenté préalablement en comité technique.

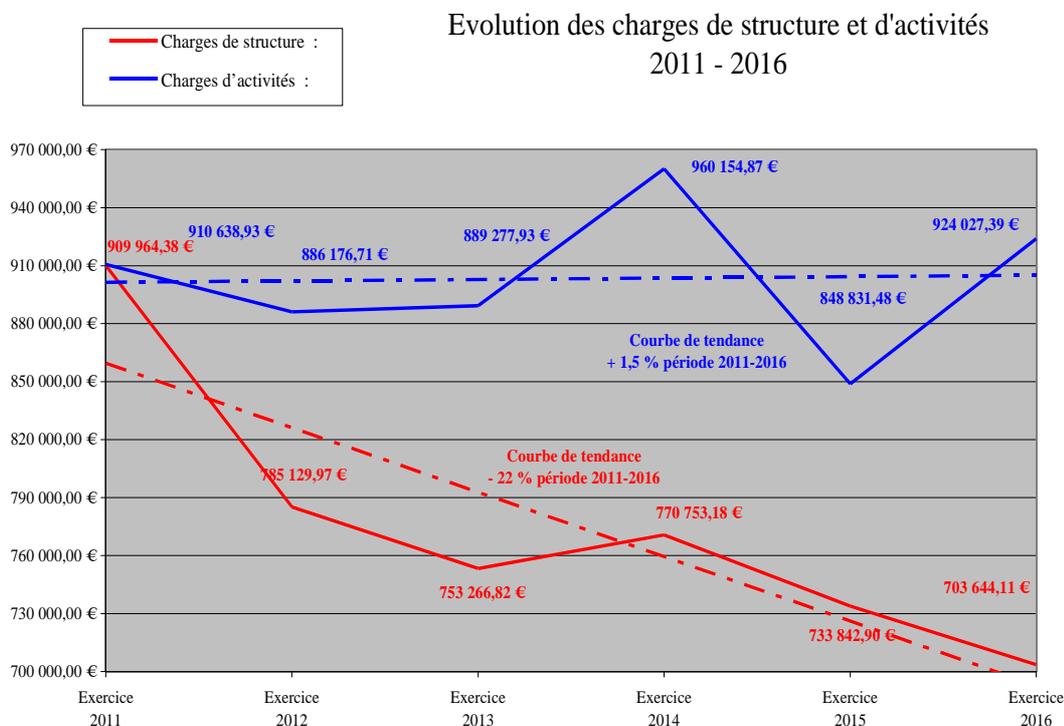
► **Les délibérations n°8/17 et 9/17 sont approuvées à l'unanimité mais une abstention (M. Bergère) en indiquant en toutes lettres la réserve pour ce qui concerne les données relatives aux AE/CP et par conséquent le solde budgétaire.**

XII.2 Approbation du budget rectificatif n°1 au budget de l'exercice 2017 de l'établissement parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

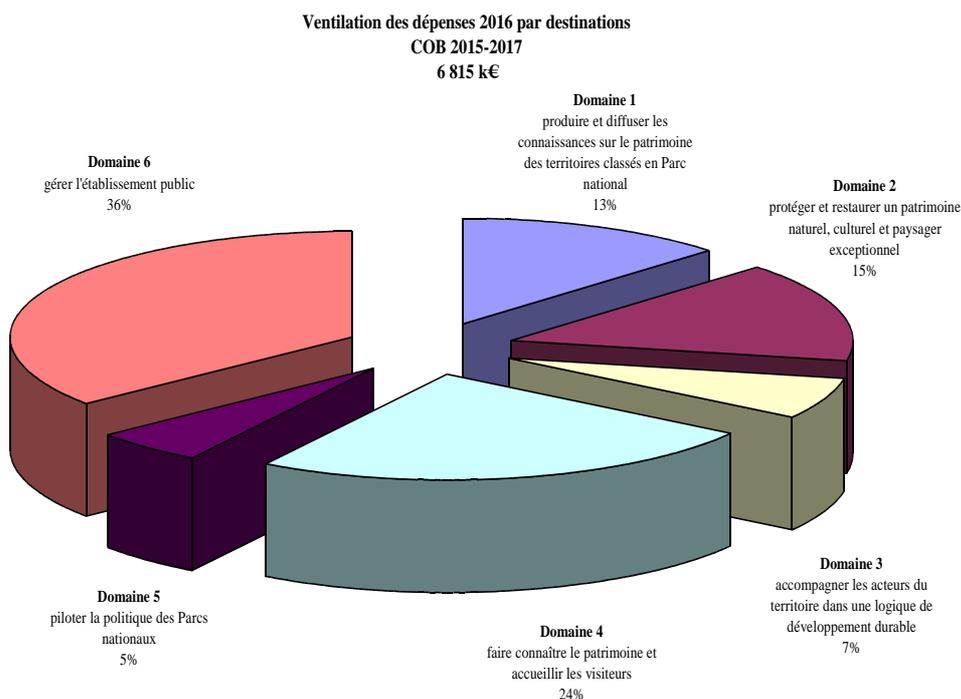
Avant de présenter le BR1, **M. Dehlinger** présente deux diapositives. La première concerne l'évolution des dépenses de l'enveloppe du personnel et du schéma d'emplois en ETP notifié de l'exercice 2011 jusqu'au BI 2017. A partir de 2014, il y a un croisement des courbes, c'est-à-dire que malgré la baisse des ETP, la masse budgétaire financière augmente. Les causes sont notamment inhérentes à l'augmentation continue des taux de cotisations des pensions civiles, aux effets du GVT, aux conséquences campagnes de déprécarisation.



La seconde diapositive, ci-dessous, concerne l'évolution des courbes liées au travail mené dans le cadre de la rationalisation des charges de l'établissement. Ce bilan est présenté à chaque fin d'exercice : Il concerne l'évolution des charges de structure et d'activités entre 2011 et 2016. La courbe rouge baisse de 22%. Il s'agit des charges de structure : fluides, assurances, etc, ce qui permet à l'établissement de fonctionner. La courbe bleue, quant à elle, reste relativement stable. Elle représente les charges d'activités, c'est-à-dire les dépenses liées aux missions de service public de l'établissement ; ces missions sont donc préservées.



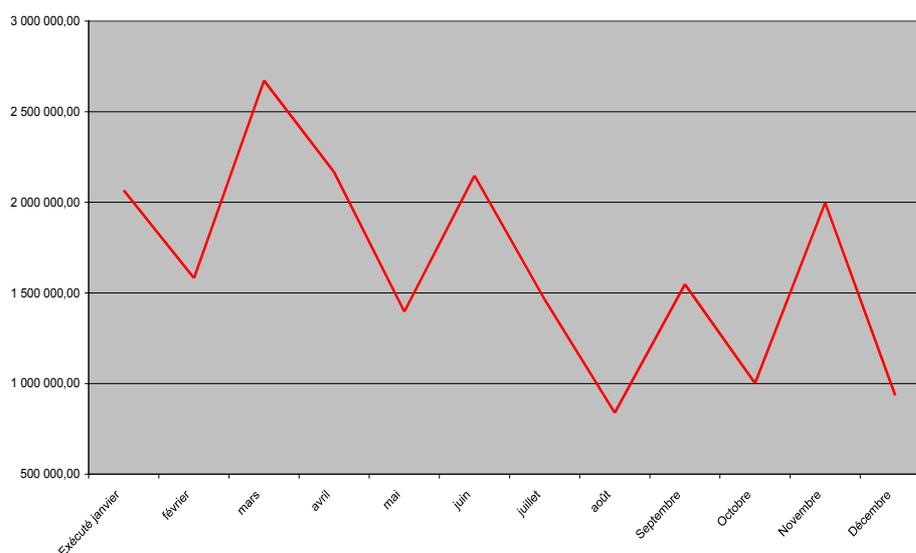
M. Dehlinger présente également la ventilation des dépenses 2016 par destinations du COB 2015-2017.



Pour ce qui concerne le BR1, celui-ci est principalement composé de report d'opérations qui concernent l'exercice 2016 et il n'y a pas d'inscription supplémentaire pour l'exercice 2017.

		A : Exploitation			
		Opérations	Dépenses	Recettes	
PNPC		Factures non parvenues	204 424,79	0,00	
		Restes à payer	316 080,67	0,00	
	B : Investissement				
		Opérations	Dépenses	Recettes	
		Factures non parvenues	143 172,92	0,00	
		Restes à payer	1 036 405,96	0,00	
		Prélèvement prévisionnel du Fonds de Roulement à l'issue du BR1/17 (A+B) :	1 352 486,63	0,00	
	<hr/>				
			A : Exploitation		
	CBNMed		Opérations	Dépenses	Recettes
		Factures non parvenues	2 459,57	0,00	
		Restes à payer	51 889,26	0,00	
B : Investissement					
		Opérations	Dépenses	Recettes	
		Factures non parvenues	3 105,46	0,00	
		Restes à payer	17 542,73	0,00	
		Prélèvement prévisionnel du Fonds de Roulement à l'issue du BR1/17 (A+B) :	69 431,99	0,00	

Les reports du BR1/2017 concernent les crédits de paiement des factures certifiées non parvenues au 31 décembre 2016 que sont les « charges à payer », ainsi que les opérations engagées mais non soldées au 31 décembre 2016 que sont les « restes à payer ». Sur les 1 036 405€ en investissement pour le PNPC par exemple, près de 750 000€ concernent les travaux du Fort du Moulin à Port-Cros. Les 17 542€ du CBNMed concernent principalement des contrats d'études qui sont reportés. La trésorerie de l'établissement est solide car elle débute au 01/01 à 2 066 000€ et se termine au 31/12 à 935 000€ malgré ces reports.



Pour **M. Kabouche**, au vu de tous les documents qui sont livrés, avoir une variation des budgets au niveau global est compliqué à analyser. Or, l'objet du conseil d'administration est d'avoir une affectation concrète, par poste. Il souhaiterait qu'il y est un vocabulaire similaire entre le COB et l'organigramme pour permettre de voir où sont affectés les budgets.

Le tableau p. 22 du rapport de synthèse de l'ordonnateur est vraiment le plus intéressant selon lui, en tout cas pour un administrateur car chaque ligne correspond à une affectation.

Le vocabulaire commun permettrait de voir quel est le poids de chacune des politiques qui est portée et qui est écrite dans la charte.

La présidente note que cette question avait déjà été soulevée sur l'amélioration de la communication sur les budgets, d'où ce camembert qui permet de mieux voir comment se traduit la politique du Parc national financièrement. Cela peut certainement encore être amélioré. Elle rappelle que l'établissement doit respecter aussi des obligations légales.

De façon générale, elle invite les administrateurs à poser toutes leurs questions pour une meilleure compréhension des documents présentés.

► Les délibérations n°10/17 et 11/17 sont approuvées à l'unanimité

XIII. Questions diverses.

- *Le comité technique et financier*

M. Prodromidès demande où en est la constitution du CTF qui fait partie de l'ambition 6 de la charte.

La directrice par intérim indique que dans le cadre des discussions avec les collectivités ou les principaux partenaires financiers, comme l'agence de l'eau ou le conseil régional, le travail a été fait en bilatérale à la fin de l'année 2016. Il n'était pas forcément pertinent de réunir le CTF l'année dernière au moment de la constitution du PTA et du lancement de sa mise en œuvre. Une réorientation va sans doute s'opérer sur la reformulation du CTF. En effet, cette instance avait été pensée comme étant le lieu de discussion des dossiers pour que chacun se positionne sur tel ou tel projet. Or, compte-tenu des plans de charge de chacun, il ne sera pas opportun d'avoir un organisme qui se réunit plusieurs fois dans l'année pour arbitrer sur les priorités ou sur les financements. Le travail va d'abord se faire avec chacun des partenaires sur l'engagement qu'ils vont avoir sur le PTA avec des engagements de principe sur certains projets. Sachant que par exemple même si une convention d'application lie le PNPC à la Région avec une annexe où figurent les projets, dossier par dossier il faudra techniquement resolliciter les subventions auprès de la commission permanente. Aussi, le CTF se réunira dans l'année pour faire de l'information à l'échelle du territoire du Parc national, à la fois sur ce qui a été engagé, sur le suivi et sur la mise en œuvre pour expliquer comment cela s'intègre, par exemple dans les assises régionales de l'environnement.

Pour **M. Prodromidès**, le problème, il n'ose pas dire légal, est que ce CTF est inscrit dans la charte comme organe de gouvernance et qu'il s'agit donc de le faire exister, et pas uniquement comme chambre d'enregistrement de ce qui a été fait en bilatérale.

La directrice par intérim précise que réglementairement parlant, le Décret donne une existence légale au CS ou au CESC. Dans la charte, le CTF a été proposé pour avoir une cohérence sur les financements, qu'il y ait une bonne information de l'ensemble des financeurs qui interviennent sur ce territoire, à des échelles différentes, que ce soit l'Agence de l'eau, la Région, TPM, ou tout autre partenaire de l'établissement. Pour autant, le Parc national a essayé de les réunir en fin d'année dernière, et cela s'est avéré extrêmement compliqué d'avoir ce travail tel qu'il avait été envisagé à l'origine. Cela ne veut pas dire que le CTF ne se réunira pas mais il sera plus dans le suivi que dans la construction du financement des actions.

M. Prodromidès rappelle que le CESC fait partie du CTF.

La directrice par intérim confirme que le président du CESC est membre du CTF.

- **Arrêté préfectoral interdisant de prendre le sentier côtier allant de Port-Man au village de Port-Cros**

M. de Cabarrus demande si la présidente aurait des éléments de réponse quant à sa question posée lors du dernier conseil d'administration concernant l'arrêté préfectoral qui avait été mis en place l'année dernière, qui interdit les gens qui sont à Port-Man de pouvoir aller par le sentier côtier au village en période de risque d'incendie. Les gens sont ainsi bloqués à Port-Man et ne peuvent plus aller jusqu'au port par le sentier côtier donc cela pose un vrai problème de sécurité et d'accès pour les plaisanciers. Cela pose un deuxième problème qui est que cette directive n'est concrètement pas facile à faire appliquer parce que cela voudrait dire qu'il faudrait poster un agent entre la plage de la Palud et Port-Man pour vérifier que les gens ne passent pas.

La directrice par intérim indique qu'il s'agit d'une réglementation préfectorale, elle s'impose donc. Pour ce qui concerne les plaisanciers qui seraient à Port-Man, ils ne sont a priori pas en danger sur leur bateau, vis à vis du risque incendie.

M. Bergère rappelle que les habitants ont le droit de passage lorsqu'ils ont besoin de venir au village. Par contre, il s'agit d'une mesure de sécurité du public avant tout parce que les visiteurs qui s'engagent sur ce sentier ne peuvent être évacués par aucun endroit lorsqu'ils sont engagés sur ce sentier entre Port-Man et La Palud. Un sentier d'évacuation avait été mis en place mais il ne peut pas être entretenu, il est trop raide et accidentogène pour les visiteurs donc il a été fermé.

M. Serantoni informe que l'arrêté préfectoral de 2003 limitait la circulation en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. Sur Port-Cros cela signifiait que tout était fermé et qu'en cas de risque incendie majeur, seul le village était accessible. Le Parc national s'est placé en interface pour essayer de maintenir un vieil arrêté qui est maintenant abrogé, celui de 1998, pour permettre au moins l'accès aux plages. Un compromis a donc été trouvé avec la DDTM tout en limitant l'accès au delà de la Palud et de la plage du Sud. Ce même souci s'est posé sur Porquerolles où les seules pistes ouvertes étaient celles ouvertes à la circulation publique c'est à dire quasiment rien.

La présidente rappelle que toutes questions diverses doivent être posées préalablement par écrit afin que des réponses précises puissent être apportées en séance.

DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations n°12/17, 13/17, 14/17, 15/17, 16/17 et 17/17 examinées en Bureau du conseil d'administration, ne suscitant pas de remarque en conseil d'administration, sont validées par le conseil d'administration à l'unanimité.

A. Concessions de logement des agents du parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national de Porquerolles.

► **La délibération n°12/17 est approuvée à l'unanimité.**

B. Compte-rendu des autorisations accordées en cœur de parc national par le directeur (article 26 du Décret 2012-649 du 4 mai 2012).

Information aux administrateurs.

C. Groupement de commande « Progiciel de commande en ligne sur catalogue d'habillement et d'accessoires professionnels » et « Plateforme logistique en matière

d'habillement et d'accessoires professionnels ».

► Les délibérations n°13/17 et 14/17 sont approuvées à l'unanimité.

D. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subvention 2017 auprès de la Région PACA pour la mise en œuvre de la stratégie régionale plantes envahissantes et du plan d'actions associé.

► La délibération n°15/17 est approuvée à l'unanimité.

E. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subvention de fonctionnement 2017 auprès de la DREAL PACA.

► La délibération n°16/17 est approuvée à l'unanimité.

F. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demandes de subvention 2017 à la DREAL PACA.

► La délibération n°17/17 est approuvée à l'unanimité.

La **présidente** clôt la séance. Elle informe les administrateurs que la prochaine séance du conseil d'administration aura lieu au mois de juin 2017 avec certainement le nouveau directeur de l'établissement.

La présidente

Isabelle MONFORT

La Secrétaire

Florence VERDIER